

Compte financier unique 2023

Rapport budgétaire

Conseil Métropolitain du 24 juin 2024

SOMMAIRE

I.	Présentation générale des réalisations 2023 par budget	3
A.	Le budget principal	3
B.	Le budget annexe de prévention et gestion des déchets ménagers et assimilés.....	6
C.	Le budget annexe de l'assainissement	8
D.	Le budget annexe des opérations d'urbanisme en régie directe.....	11
E.	Le budget annexe du réseau de chaleur.....	13
F.	Le budget annexe du restaurant administratif	15
II.	Présentation globale consolidée tous budgets.....	16
A.	Le retraitement des mouvements inter budgétaires (flux réciproques).....	16
B.	La présentation générale des résultats du compte financier unique.....	17
C.	Chiffres-clés section de fonctionnement	18
D.	Chiffres-clés section d'investissement.....	19
III.	Présentation par macro-politique publique (mouvements réels consolidés).....	20
A.	Solidarités et habitat	20
B.	Économie, insertion, éducation, culture et sport	26
C.	Aménagement du territoire	32
D.	Transports et mobilités	36
E.	Environnement.....	38
F.	Ressources.....	44
IV.	La pluriannualité	51
A.	Les autorisations de programme (AP) individualisées en 2023	51
B.	Les autorisations d'engagement (AE) votées en 2023.....	57
•	Solidarités et habitat	59
•	Économie, insertion, éducation, culture et sport	59
•	Aménagement du territoire	59
•	Transports et mobilités	59
•	Environnement.....	59
•	Ressources.....	60
•	Projets futurs à individualiser.....	60

I. Présentation générale des réalisations 2023 par budget

A. Le budget principal

Le budget principal de la Métropole relève de la nomenclature budgétaire et comptable M57. Le compte financier unique 2023 du budget principal est arrêté à 3 643,6 M€ en recettes et 3 624,7 M€ en dépenses, valeurs toutes taxes, tous mouvements et toutes sections confondues.

Comme le détaille le tableau page suivante, les réalisations de la section de fonctionnement atteignent 2 876,0 M€ en recettes et 2 845,8 M€ en dépenses.

Budget principal (en M€)	CFU 2022	BP 2023	Voté 2023	CFU 2023	% réalisé / voté	Evolution CFU 23/ CA 22
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	2 956,1	2 840,6	2 988,9	2 876,0	96,2%	-80,0
	2 913,6	2 813,4	2 795,6	2 845,3	101,8%	-68,3
Recettes fiscales	2 018,8	1 989,5	1 946,1	1 937,8	99,6%	-81,1
<i>dont TVA fractions compensatoires CVAE, TH et TFPB</i>	775,0	804,9	826,1	815,0	98,6%	40,0
<i>dont DMTO - droits de mutation à titre onéreux</i>	435,4	420,0	348,4	314,5	90,3%	-121,0
<i>dont CFE - cotisation foncière des entreprises</i>	227,8	230,8	236,0	240,9	102,1%	13,1
<i>dont TFPB - taxe foncière sur propriétés bâties</i>	13,3	14,0	14,1	14,2	100,1%	0,9
<i>dont TH - taxe d'habitation</i>	8,0	8,7	8,0	15,8	196,1%	7,8
Dotations de l'Etat et autres participations	500,1	507,0	503,7	502,8	99,8%	2,7
<i>dont DGF - Dotation Globale de Fonctionnement</i>	384,5	380,2	383,8	383,8	100,0%	-0,7
<i>dont ALC - Allocations compensatrices exonérations fiscales</i>	46,5	49,0	50,8	51,0	100,3%	4,6
Autres recettes de gestion	394,7	316,9	345,7	404,7	117,1%	10,0
<i>dont produits des services, du domaine et ventes diverses</i>	118,8	107,8	126,1	123,7	98,1%	4,9
<i>dont produits de cessions</i>	42,3			6,2		-36,1
RECETTES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT	42,4	27,2	29,2	30,7	105,3%	-11,7
Opérations d'ordre de transfert entre sections	42,4	27,2	29,2	30,7	105,3%	-11,7
Résultat de fonctionnement reporté			164,2			
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	2 681,4	2 840,6	2 988,9	2 845,8	95,2%	164,4
DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	2 373,4	2 549,9	2 656,0	2 582,6	97,2%	209,2
Charges à caractère général	233,9	286,9	314,8	288,3	91,6%	54,4
Dépenses de personnel	414,2	437,6	445,4	436,9	98,1%	22,7
Reversements aux communes, dotation de compensation métropolitaine	316,5	316,8	316,9	316,9	100,0%	0,4
Péréquation	86,4	95,9	95,0	83,1	87,4%	-3,3
Dépenses à caractère social	852,8	907,7	941,0	927,5	98,6%	74,7
<i>dont RSA allocation revenu de solidarité active</i>	260,1	267,5	267,5	264,4	98,8%	4,3
<i>dont APA allocation personnalisée d'autonomie</i>	115,8	119,9	124,4	124,2	99,8%	8,4
<i>dont PCH allocation prestation de compensation du handicap</i>	65,9	67,5	71,3	71,2	99,9%	5,3
<i>dont frais de séjour (PA/PH, enfance)</i>	363,3	361,2	404,2	403,0	99,7%	39,7
Subventions et participations	440,1	466,6	497,0	487,0	98,0%	46,9
Charges financières	25,6	33,7	36,7	36,4	99,1%	10,8
Autres charges	4,0	4,7	9,1	6,6	72,7%	2,6
DEPENSES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT	308,0	290,7	333,0	263,2	79,0%	-44,8
Virement à la section d'investissement		40,5	77,2			
Opérations d'ordre de transfert entre sections	308,0	250,2	255,8	263,2	102,9%	-44,8
EPARGNE BRUTE	540,2	263,5	303,8	262,7		-277,5
Remboursement capital	196,6	133,5	163,2	131,9	80,9%	-64,7
EPARGNE NETTE	343,6	130,0	140,6	130,8		-212,9

Avec des recettes réelles de fonctionnement de 2 845,3 M€ et des dépenses réelles de 2 582,6 M€, l'épargne brute atteint 262,7 M€ (540,2 M€ en 2022). L'épargne brute permet de dégager, une fois remboursé le capital des emprunts à hauteur de 131,9 M€, une épargne nette de 130,8 M€ (343,6 M€ en 2022).

Les réalisations de la section d'investissement atteignent 767,5 M€ en recettes et 778,9 M€ en dépenses.

Budget principal (en M€)	CFU 2022	BP 2023	Voté 2023	CFU 2023	% réalisé /voté	Evolution CFU 23/ CFU 22
RECETTES D'INVESTISSEMENT	776,5	1 015,4	1 400,1	767,5	54,8%	-9,0
RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT	455,9	667,4	887,8	444,4	50,1%	-11,5
Emprunts	57,0	479,7	554,7	129,9	23,4%	72,9
Recettes opérationnelles	78,1	80,1	82,1	69,4	84,5%	-8,7
<i>Projets</i>	69,9	74,1	76,7	65,9	86,0%	-3,9
<i>Opérations récurrentes</i>	8,3	6,0	5,4	3,5	64,3%	-4,8
Autres recettes d'investissement	320,7	107,6	251,0	245,0	97,6%	-75,7
<i>dont excédent de fonctionnement capitalisé</i>	230,8	0,0	152,8	152,8	100,0%	-78,0
<i>dont F.C.T.V.A</i>	42,0	50,0	39,0	39,1	100,3%	-2,9
RECETTES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT	320,7	348,0	512,3	323,1	63,1%	2,5
Virement de la section de fonctionnement		40,5	77,2			
Opérations d'ordre de transfert entre sections	308,0	250,2	255,8	263,2	102,9%	-44,8
Opérations patrimoniales	12,7	57,3	179,3	60,0	33,4%	47,3
DEPENSES D'INVESTISSEMENT	747,0	1 015,4	1 400,1	778,9	55,6%	31,8
DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT	691,9	930,9	1 038,8	688,2	66,2%	-3,8
Emprunts	193,1	223,1	327,8	129,3	39,4%	-63,8
Dépenses opérationnelles	482,6	648,7	638,7	496,4	77,7%	13,8
<i>Projets</i>	369,7	539,6	520,0	394,1	75,8%	24,4
<i>Opérations récurrentes</i>	112,9	109,1	118,7	102,3	86,1%	-10,6
Autres dépenses	16,3	59,1	72,4	62,5	86,3%	46,2
<i>dont avance remboursable pour préfiguration régie de l'eau</i>	0,0	0,0	50,0	50,0	100,0%	50,0
DEPENSES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT	55,1	84,5	208,5	90,7	43,5%	35,6
Opérations d'ordre de transfert entre sections	42,4	27,2	29,2	30,7	105,3%	-11,7
Opérations patrimoniales	12,7	57,3	179,3	60,0	33,4%	47,3
Solde d'exécution de la section d'investissement reporté			152,8			

La part des investissements opérationnels de la programmation pluriannuelle des investissements (PPI) sur ce budget représente 496,4 M€ en dépenses, dont 394,1 M€ consacrés aux projets (65,9 M€ en recettes) et 102,3 M€ aux opérations récurrentes pour le gros entretien et le renouvellement du patrimoine (3,5 M€ en recettes).

Les réalisations d'ordre, sans impact en trésorerie, s'élèvent à 413,8 M€. Les transferts entre sections (dotations aux amortissements, étalement des subventions reçues, etc...) représentent 263,2 M€ en recettes et 30,7 M€ en dépenses d'investissement. Les opérations patrimoniales atteignent 60 M€, dont 4,2 M€ pour des régularisations d'avances consenties sur des marchés en investissement.

L'encours de la dette au 31 décembre 2023 s'établit à 1 483,5 M€ (1 483,1 M€ en 2022) avec une capacité de désendettement de 5 ans et 7 mois (2 ans et 8 mois à fin 2022).

B. Le budget annexe de prévention et gestion des déchets ménagers et assimilés

La Métropole de Lyon est compétente en matière de gestion des déchets ménagers et assimilés. Cette compétence concerne l'ensemble du cycle des déchets, à savoir, en phase amont, la prévention des déchets ménagers et assimilés puis, à l'issue de leur production, leur collecte et leur traitement.

Ces missions de service public administratif sont financées par des recettes propres générées par le service, les produits de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) et, le cas échéant, par le versement d'une subvention de fonctionnement du budget principal.

Le budget annexe de prévention et gestion des déchets ménagers et assimilés relève de la nomenclature budgétaire et comptable M57.

Le compte financier unique 2023 du budget annexe de prévention et gestion des déchets ménagers et assimilés est arrêté à la somme de 222,4 M€ en recettes et 217,6 M€ en dépenses, valeurs toutes taxes, tous mouvements et toutes sections confondues.

Les réalisations de la section de fonctionnement atteignent 187,6 M€ en recettes et 188,3 M€ en dépenses.

Budget annexe prévention et gestion des déchets (en M€)	CFU 2022	BP 2023	Voté 2023	CFU 2023	% réalisé /voté	Evolution CFU 23/ CFU 22
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	167,1	188,8	197,6	187,6	94,9 %	20,6
RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	166,7	188,3	196,4	187,2	95,3 %	20,4
Produits des services, ventes	34,0	43,9	39,7	32,7	82,2 %	-1,3
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères	120,8	127,2	127,5	127,9	100,3 %	7,2
Autres participations	10,9	11,4	14,0	8,5	60,9 %	-2,4
Autres produits de gestion courante	0,5	5,4	14,8	17,6	118,9 %	17,0
<i>dont subvention d'équilibre</i>		5,2	14,6	17,3	118,6 %	17,3
Produits financiers	0,0		0,0	0,1		0,0
Reprises amortissements, dépréciations, provisions			0,0	0,0		0,0
Atténuations de charges et produits spécifiques	0,5	0,4	0,4	0,5	125,1 %	0,0
RECETTES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT	0,4	0,5	0,6	0,5	84,5 %	0,1
Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,4	0,5	0,6	0,5	84,5 %	0,1
Résultat antérieur reporté			0,7		0,0 %	0,0
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	162,7	188,8	197,6	188,3	95,3 %	25,7
DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	153,0	178,8	186,7	177,8	95,2 %	24,8
Charges à caractère général	104,6	130,4	129,0	122,3	94,8 %	17,8
Charges de personnel	46,8	46,3	46,6	45,4	97,4 %	-1,4
Autres charges de gestion courante	0,7	1,5	4,2	3,6	85,7 %	2,9
Charges financières	0,6	0,5	1,0	0,8	78,4 %	0,2
Charges spécifiques	0,3	0,1	0,2	0,0	1,6 %	-0,3
Dotations aux provisions, dépréciations	0,0	0,0	5,6	5,6	100,0 %	5,6
DEPENSES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT	9,7	10,0	10,9	10,6	96,9 %	0,9
Opérations d'ordre de transfert entre sections	9,7	10,0	10,9	10,6	96,9 %	
EPARGNE BRUTE (RRF-DRF)	13,7	9,5	10,3	9,4	90,8 %	-4,3
Remboursement capital	4,3	4,3	6,9	4,3	62,8 %	
EPARGNE NETTE (EB-remboursement capital)	9,4	5,2	3,5	5,1	146,7 %	-4,4

Avec des recettes réelles de fonctionnement de 187,2 M€ et des dépenses réelles de 177,8 M€, l'épargne brute atteint 9,4 M€. L'épargne brute permet de dégager, une fois remboursé le capital des emprunts à hauteur de 4,3 M€, une épargne nette de 5,1 M€.

Les réalisations de la section d'investissement atteignent 34,8 M€ en recettes et 29,3 M€ en dépenses.

Budget annexe prévention et gestion des déchets (en M€)	CFU 2022	BP 2023	Voté 2023	CFU 2023	% réalisé /voté	Evolution CFU 23/ CFU 22
RECETTES D'INVESTISSEMENT	18,3	35,1	84,2	34,8	41,3 %	16,5
RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT	8,6	24,7	53,0	24,0	45,3 %	15,4
Emprunts	7,0	16,9	36,9	7,0	19,0 %	0,0
Investissements opérationnels	0,1	6,0	10,0	10,6	105,6 %	10,5
<i>Projets</i>	0,0	6,0	10,0	10,6	105,6 %	10,6
<i>Opérations récurrentes</i>	0,1	0,0	0,0	0,0	100,0 %	-0,1
Excédent de fonctionnement capitalisé	0,0	0,0	5,0	5,0	100,0 %	
FCTVA	1,5	1,7	1,1	1,5	134,3 %	-0,1
Autres recettes réelles d'investissement	0,0	0,1	0,1	0,0	0,0 %	0,0
RECETTES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT	9,7	10,4	31,2	10,7	34,4 %	1,1
Opérations d'ordre de transfert entre sections	9,7	10,0	10,9	10,6	96,9 %	0,9
Opérations patrimoniales		0,4	20,3	0,2	0,8 %	0,2
DEPENSES D'INVESTISSEMENT	23,5	35,1	84,2	29,3	34,8 %	5,8
DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT	23,2	34,2	58,4	28,6	49,0 %	5,5
Emprunts	4,3	4,3	26,9	4,3	16,1 %	0,1
Investissements opérationnels	18,9	29,8	29,8	22,6	75,9 %	3,7
<i>Projets</i>	5,5	16,7	15,6	9,5	61,1 %	4,0
<i>Opérations récurrentes</i>	13,4	13,1	14,3	13,1	92,0 %	-0,2
Autres dépenses réelles d'investissement	0,0	0,0	1,7	1,7	100,0 %	1,7
DEPENSES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT	0,4	0,9	20,8	0,6	3,1 %	0,3
Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,4	0,5	0,6	0,5	84,5 %	0,1
Opérations patrimoniales		0,4	20,3	0,2	0,8 %	0,2
Solde d'exécution de la section d'investissement reporté			5,0			

La part des investissements opérationnels de la PPI sur ce budget représente 22,6 M€ en dépenses, dont 9,5 M€ consacrés aux projets (10,6 M€ en recettes) et 13,1 M€ aux opérations récurrentes pour le gros entretien et le renouvellement du patrimoine.

Les réalisations d'ordre de transfert entre sections relatives aux dotations aux amortissements, neutres budgétairement, s'élèvent à 11,1 M€.

L'encours de la dette s'établit, au 31 décembre 2023, à 56,1 M€ (53,5 M€ en 2022) avec une capacité de désendettement de 5 ans et 11 mois (3 ans et 10 mois en 2022).

C. Le budget annexe de l'assainissement

Le service public de l'assainissement est assuré actuellement en régie directe. Son budget est soumis à l'instruction budgétaire et comptable M49 applicable aux services publics industriels et commerciaux d'assainissement et de distribution d'eau potable.

Le réseau d'assainissement s'étend sur 3 306 km d'égouts, dont 1 792 km de réseau unitaire, 949 km de réseaux d'eaux usées strictes et 565 km de réseaux d'eaux pluviales.

Il comprend 12 stations de traitement des eaux usées qui traitent près de 355 000 m³ d'eau par jour, dont 7 stations exploitées en régie et 5 stations gérées en marché d'exploitation, 75 stations de relevage (dont 27 d'eaux pluviales) et 405 déversoirs d'orage.

Les dépenses d'exploitation et les investissements sont assujettis à la TVA mais la gestion de la TVA est assurée hors budget par le Trésorier principal. C'est pourquoi, les montants sont inscrits pour leurs valeurs hors taxes.

Le compte financier unique 2023 du budget annexe de l'assainissement a été arrêté à 204 M€ en recettes et 196,5 M€ en dépenses tous mouvements et toutes sections confondues.

Les réalisations de la section d'exploitation atteignent 137,6 M€ en recettes et 134,3 M€ en dépenses.

Avec des recettes réelles d'exploitation de 130,2 M€ et des dépenses réelles de 97,9 M€, l'épargne brute atteint 32,3 M€. L'épargne brute permet de dégager, une fois remboursé le capital des emprunts à hauteur de 10,5 M€, une épargne nette de 21,8 M€.

Budget annexe assainissement (en M€)	CFU 2022	BP 2023	Voté 2023	CFU 2023	% réalisé /voté	Evolution CFU 23/ CFU 22
RECETTES D'EXPLOITATION	124,5	135,4	142,0	137,6	96,9%	13,1
RECETTES REELLES D'EXPLOITATION	117,3	127,9	128,9	130,2	101,0%	12,9
Redevance d'assainissement	73,8	81,9	79,4	81,8	103,0%	8,0
Contribution budget principal au titre des eaux pluviales	21,6	23,7	23,7	22,8	95,9%	1,1
Primes d'épuration	4,2	3,4	5,6	5,3	93,4%	1,1
Autres recettes	17,6	18,8	20,2	20,3	100,9%	2,7
RECETTES D'ORDRE D'EXPLOITATION	7,3	7,5	7,5	7,4	98,7%	0,1
Opérations d'ordre de transfert entre sections	7,3	7,5	7,5	7,4	98,7%	0,1
Résultat antérieur reporté			5,5		0,0%	0,0
DEPENSES D'EXPLOITATION	122,9	135,4	142,0	134,3	94,6%	11,4
DEPENSES REELLES D'EXPLOITATION	86,6	97,6	101,7	97,9	96,2%	11,3
Charges à caractère général	48,4	58,6	59,3	57,0	96,1%	8,7
Charges de personnel	32,6	33,3	34,1	33,5	102,7%	0,9
Charges financières	3,1	3,5	3,6	3,4	110,2%	0,3
Autres dépenses	2,5	2,2	4,6	3,9	159,0%	1,5
DEPENSES D'ORDRE D'EXPLOITATION	36,3	37,8	40,3	36,4	90,3%	0,1
Virement à la section d'investissement		0,8	3,3		0,0%	0,0
Opérations d'ordre de transfert entre sections	36,3	37,0	37,0	36,4	98,4%	0,1
EPARGNE BRUTE (RRF-DRF)	30,7	30,3	32,8	32,3	98,6%	1,6
Remboursement capital	10,6	10,5	10,5	10,5	100,0%	-0,2
EPARGNE NETTE (EB-remboursement capital)	20,1	19,8	22,3	21,8	97,9%	1,8

Les réalisations de la section d'investissement atteignent 66,4 M€ en recettes et 62,2 M€ en dépenses.

Budget annexe assainissement (en M€)	CFU 2022	BP 2023	Voté 2023	CFU 2023	% réalisé /voté	Evolution CFU 23/ CFU 22
RECETTES D'INVESTISSEMENT	46,9	70,6	142,7	66,4	46,5%	19,5
RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT	9,2	31,5	75,9	28,7	37,8%	19,5
Emprunts	6,0	24,6	55,1	13,0	23,6%	7,0
Investissements opérationnels	1,9	3,9	5,9	3,7	187,9%	1,7
<i>Projets</i>	1,8	3,9	5,7	3,1	172,8%	1,3
<i>Opérations récurrentes</i>	0,1	0,0	0,2	0,5	388,5%	0,4
Autres recettes réelles d'investissement	1,3	3,0	15,0	12,1	938,1%	10,8
<i>Excédent de fonctionnement capitalisé</i>	0,7	0,0	11,9	11,9	1823,8%	11,3
RECETTES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT	37,7	39,1	66,8	37,7	56,5%	0,0
Virement de la section d'exploitation		0,8	3,3		0,0%	0,0
Opérations d'ordre de transfert entre sections	36,3	37,0	37,0	36,4	100,3%	0,1
Opérations patrimoniales	1,4	1,4	26,5	1,3	93,1%	-0,1
DEPENSES D'INVESTISSEMENT	58,2	70,6	142,7	62,2	43,6%	4,0
DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT	49,6	61,7	96,7	53,5	55,3%	3,9
Remboursement capital dette	10,6	10,5	35,5	10,5	29,5%	-0,2
Investissements opérationnels	38,9	51,3	61,3	43,0	70,2%	4,1
<i>Projets</i>	20,5	36,0	42,8	26,2	61,2%	5,6
<i>Opérations récurrentes</i>	18,4	15,3	18,5	16,9	91,2%	-1,6
DEPENSES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT	8,7	8,9	34,0	8,7	25,6%	0,1
Opérations d'ordre de transfert entre sections	7,3	7,5	7,5	7,4	98,7%	0,1
Opérations patrimoniales	1,4	1,4	26,5	1,3	4,9%	-0,1
Solde d'exécution de la section d'investissement reporté			12,0			

La part des investissements opérationnels de la PPI sur ce budget représente 43 M€ en dépenses, dont 26,2 M€ consacrés aux projets (3,1 M€ en recettes) et 16,9 M€ aux opérations récurrentes pour le gros entretien et le renouvellement du patrimoine (0,5 M€ en recettes).

Les réalisations d'ordre, neutres budgétairement, s'élèvent à 45,1 M€. Les transferts entre sections (dotations aux amortissements, étalement des subventions reçues, etc...) représentent 36,4 M€ en recettes et 7,4 M€ en dépenses d'investissement. Les opérations patrimoniales atteignent 1,3 M€.

L'encours de la dette au 31 décembre 2023 s'établit à 95,8 M€ (93,2 M€ en 2022) avec une capacité de désendettement de 2 ans et 11 mois (3 ans à fin 2022).

D. Le budget annexe des opérations d'urbanisme en régie directe

Ce budget est établi selon la nomenclature M57, séparément du budget principal, pour tenir une comptabilité distincte des opérations d'aménagement réalisées directement par les services de la Métropole. Les dépenses et recettes sont assujetties à la TVA mais la gestion de la TVA est assurée, hors budget, par le Trésorier principal. C'est pourquoi les montants sont inscrits pour leurs valeurs hors taxes. Ce budget s'équilibre par une subvention du budget principal et ne dégage donc pas d'épargne brute.

Les terrains sont aménagés pour être revendus à des tiers et n'ont donc pas vocation à être intégrés au patrimoine métropolitain : la réglementation a ainsi prévu d'imputer en section de fonctionnement les dépenses et recettes correspondantes.

Chaque dépense réelle de fonctionnement vient abonder le stock de terrains aménagés, sous la forme de mouvements d'ordre de transfert en dépenses d'investissement et en recettes de fonctionnement. Le déstockage des biens intervient par des mouvements d'ordre inverses au moment de la vente des terrains aménagés.

Le compte financier unique 2023 du budget annexe des opérations d'urbanisme en régie directe (BAOURD) est arrêté à la somme de 37,3 M€ en recettes et 30,2 M€ en dépenses tous mouvements et toutes sections confondues.

Les réalisations de la section de fonctionnement atteignent 26,5 M€ en recettes et 17,1 M€ en dépenses.

Les mouvements réels s'élèvent à 13,4 M€ en dépenses et en recettes.

Budget annexe des opérations d'urbanisme en régie directe (en M€)	CFU 2022	BP 2023	Voté 2023	CFU 2023	% réalisé /voté	Evolution CFU 23/ CFU 22
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	15,6	40,4	36,4	26,5	72,8 %	10,9
RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	7,4	20,2	18,2	13,4	73,5 %	5,9
dont ventes de terrains aménagés	1,1	5,4	5,4	3,7	68,3 %	2,6
dont participations aménageurs	1,5	10,3	8,7	3,5	40,0 %	2,0
dont subvention du budget principal	4,8	4,4	4,0	6,1	152,0 %	1,3
RECETTES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT	8,2	20,2	18,2	13,1	72,1 %	4,9
Opérations d'ordre de transfert entre sections	8,2	20,2	18,2	13,1	72,1 %	4,9
Résultat antérieur reporté			0,0			
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	8,6	40,4	36,4	17,1	46,9 %	8,5
DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	7,5	20,2	18,2	13,4	73,5 %	5,9
Charges à caractère général	7,4	20,1	18,1	13,2	73,3 %	5,9
Autres charges de gestion courante	0,1	0,0	0,0	0,0	69,0 %	-0,1
Charges exceptionnelles		0,1	0,1	0,1	99,9 %	0,1
DEPENSES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT	1,1	20,2	18,2	3,7	20,2 %	2,6
Virement à la section d'investissement		4,4	2,4		0,0 %	
Opérations d'ordre de transfert entre sections	1,1	15,8	15,8	3,7	23,4 %	2,6
EPARGNE BRUTE (RRF-DRF)	0,0	0,0	0,0	0,0		0,0
Remboursement capital						
EPARGNE NETTE (EB-remboursement capital)	0,0	0,0	0,0	0,0		0,0

Les réalisations de la section d'investissement atteignent 10,8 M€ en recettes et 13,1 M€ en dépenses.

Budget annexe des opérations d'urbanisme en régie directe (en M€)	CFU 2022	BP 2023	Voté 2023	CFU 2023	% réalisé /voté	Evolution CFU 23/ CFU 22
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	5,3	20,2	25,3	10,8	42,6 %	5,5
RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT	4,2	0,0	7,1	7,1	100,0 %	2,9
Dotations, fonds divers et réserves	4,2	0,0	7,1	7,1	100,0 %	2,9
RECETTES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT	1,1	20,2	18,2	3,7	20,2 %	2,6
Virement de la section de fonctionnement		4,4	2,4		0,0 %	
Opérations d'ordre de transfert entre sections	1,1	15,8	15,8	3,7	23,4 %	2,6
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	8,2	20,2	25,3	13,1	51,8 %	4,9
DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT						
DEPENSES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT	8,2	20,2	18,2	13,1	72,1 %	4,9
Opérations d'ordre de transfert entre sections	8,2	20,2	18,2	13,1	72,1 %	4,9
Solde d'exécution de la section d'investissement reporté			7,1			

Les réalisations d'ordre, neutres budgétairement, s'élèvent à 16,8 M€. Les opérations d'ordre de transfert entre sections liées aux écritures de stock représentent 3,7 M€ en recettes et 13,1 M€ en dépenses d'investissement.

E. Le budget annexe du réseau de chaleur

La Métropole dispose de la compétence pour la création, l'aménagement, l'entretien et la gestion de réseaux de chaleur ou de froid urbains, en lieu et place des communes situées sur son territoire.

Ce budget, soumis à l'instruction budgétaire et comptable M41 applicable aux services publics industriels et commerciaux de distribution d'énergie électrique et gazière, retrace les dépenses et recettes liées à la création, l'aménagement, l'entretien et la gestion des réseaux de chaleur ou de froids urbains.

Les dépenses d'exploitation et les investissements sont assujettis à la TVA mais la gestion de la TVA est assurée, hors budget, par le Trésorier principal. C'est pourquoi les montants sont inscrits pour leurs valeurs hors taxes.

Le compte financier unique 2023 du budget annexe du réseau de chaleur est arrêté à la somme de 5,62 M€ en recettes et 4,78 M€ en dépenses, tous mouvements et toutes sections confondues.

Les réalisations de la section d'exploitation atteignent 2,57 M€ en recettes et 3,63 M€ en dépenses.

Budget annexe réseau de chaleur (en M€)	CFU 2022	BP 2023	Voté 2023	CFU 2023	% réalisé /voté	Evolution CFU 23/ CFU 22
RECETTES D'EXPLOITATION	4,40	3,79	3,96	2,57	64,9%	-1,84
RECETTES REELLES D'EXPLOITON	4,14	3,52	3,52	2,30	65,4%	-1,84
Produits des services, ventes	2,43	2,44	2,44	2,30	94,3%	-0,13
Autres produits de gestion courante	1,19	1,08	1,08	0,00	0,0%	-1,19
Autres recettes	0,51	0,00	0,00	0,00		-0,51
RECETTES D'ORDRE D'EXPLOITON	0,27	0,27	0,27	0,27	99,7%	0,00
Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,27	0,27	0,27	0,27	99,7%	0,00
Résultat antérieur reporté			0,17			
DEPENSES D'EXPLOITON	3,74	3,79	3,96	3,63	91,7%	-0,11
DEPENSES REELLES D'EXPLOITON	2,34	2,59	2,77	2,44	88,1%	0,09
Charges à caractère général	1,93	2,17	2,15	2,04	94,7%	0,11
Charges de personnel	0,12	0,08	0,06	0,06	98,4%	-0,06
Charges financières	0,30	0,34	0,55	0,34	62,1%	0,04
Autres dépenses	0,00	0,01	0,01	0,00	0,0%	-0,00
DEPENSES D'ORDRE D'EXPLOITON	1,40	1,20	1,20	1,19	99,9%	-0,21
Virement à la section d'investissement						
Opérations d'ordre de transfert entre sections	1,40	1,20	1,20	1,19	99,9%	-0,21
EPARGNE BRUTE (RRF-DRF)	1,80	0,93	0,93	-0,13		-1,93
Remboursement capital	1,22	0,89	5,42	0,88	16,2%	-0,34
EPARGNE NETTE (EB-remboursement capital)	0,58	0,04	-4,49	-1,01		-1,59

Avec des recettes réelles d'exploitation de 2,30 M€ et des dépenses réelles de 2,44 M€, l'épargne brute s'élève à -0,13 M€. Une fois remboursé le capital des emprunts à hauteur de 0,88 M€, l'épargne nette atteint un montant de -1,01 M€.

Les réalisations de la section d'investissement atteignent 3,05 M€ en recettes et 1,15 M€ en dépenses.

Budget annexe réseau de chaleur (en M€)	CFU 2022	BP 2023	Voté 2023	CFU 2023	% réalisé /voté	Evolution CFU 23/ CFU 22
RECETTES D'INVESTISSEMENT	1,40	1,23	9,76	3,05	31,3%	1,65
RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT	0,00	0,00	3,85	1,85	48,1%	1,85
Emprunts nouveaux	0,00	0,00	2,00	0,00	0,0%	0,00
Autres recettes réelles d'investissement			1,85	1,85	100,0%	1,85
Investissements opérationnels						0,00
RECETTES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT	1,40	1,23	3,23	1,19	37,0%	-0,21
Virement à la section d'exploitation						
Opérations d'ordre de transfert entre sections	1,40	1,20	1,20	1,19	99,9%	-0,21
Opérations patrimoniales		0,03	2,03		0,0%	
DEPENSES D'INVESTISSEMENT	1,48	1,23	9,76	1,15	11,7%	-0,34
DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT	1,22	0,93	7,46	0,88	11,8%	-0,34
Remboursement capital dette	1,22	0,89	7,42	0,88	11,9%	-0,34
Investissements opérationnels		0,04	0,04		0,0%	0,00
<i>Projets</i>		<i>0,04</i>	<i>0,04</i>		<i>0,0%</i>	<i>0,00</i>
<i>Opérations récurrentes</i>						
DEPENSES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT	0,27	0,30	2,30	0,27	11,6%	0,00
Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,27	0,27	0,27	0,27	99,7%	0,00
Opérations patrimoniales		0,03	2,03		0,0%	0,00
Solde d'exécution de la section d'investissement reporté			2,67			

Les réalisations d'ordre, neutres en trésorerie, s'élèvent à 1,46 M€. Les transferts entre sections (dotations aux amortissements, étalement des subventions reçues, etc...) représentent 1,19 M€ en recettes et 0,27 M€ en dépenses d'investissement.

L'encours de la dette au 31 décembre 2023 s'établit à 8,76 M€ (9,64 M€ en 2022).

F. Le budget annexe du restaurant administratif

L'obligation fiscale d'assujettissement à la TVA des cantines administratives, offrant droit à déduction de la taxe sur les dépenses, justifie un budget annexe afin d'individualiser les dépenses et les recettes afférentes à cette activité.

Le budget annexe du restaurant administratif relève de la nomenclature budgétaire et comptable M57 et est soumis au taux de TVA intermédiaire de 10 %.

Les dépenses et recettes sont assujetties à la TVA mais la gestion de la TVA est assurée, hors budget, par le Trésorier principal. C'est pourquoi les montants sont inscrits pour leurs valeurs hors taxes.

Ce budget s'équilibre par une subvention du budget principal.

Le compte financier unique 2023 du budget annexe du restaurant administratif est arrêté à 3,20 M€ en dépenses et en recettes dont 2,23 M€ de subventions du budget principal.

Les réalisations de la section de fonctionnement atteignent 3,13 M€ en dépenses et 3,14 M€ en recettes.

Avec des recettes réelles de fonctionnement de 3,14 M€ et des dépenses réelles de 3,09 M€, l'épargne brute s'élève à 0,04 M€.

Budget annexe du restaurant administratif (en M€)	CFU 2022	BP 2023	Voté 2023	CFU 2023	% réalisé /voté	Evolution CFU 23/ CFU 22
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	2,77	3,55	3,71	3,14	84,5%	0,36
RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	2,77	3,55	3,71	3,14	84,5%	0,36
dont produits des services, ventes	0,70	0,95	0,95	0,93	98,4%	0,23
dont participation du budget principal	2,07	2,61	2,77	2,21	79,7%	0,14
Autres recettes	0,00	0,00	0,00	0,00	71,3%	0,00
RECETTES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT						
Résultat antérieur reporté			0,00			
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	2,78	3,55	3,71	3,13	84,4%	0,35
DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	2,75	3,50	3,66	3,09	84,5%	0,34
Charges à caractère général	1,02	1,56	1,60	1,33	83,1%	0,31
Charges de personnel	1,72	1,93	1,98	1,69	85,6%	-0,03
Autres dépenses	0,01	0,01	0,08	0,07	83,8%	0,06
DEPENSES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT	0,03	0,05	0,05	0,04	77,5%	0,01
Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,03	0,05	0,05	0,04	77,5%	0,01
EPARGNE BRUTE	0,02	0,05	0,05	0,04	85,0%	0,02
Remboursement capital						
EPARGNE NETTE	0,02	0,05	0,05	0,04	85,0%	0,02

Les réalisations de la section d'investissement atteignent 0,06 M€ en recettes et 0,07 M€ en dépenses.

Budget annexe du restaurant administratif (en M€)	CFU 2022	BP 2023	Voté 2023	CFU 2023	% réalisé /voté	Evolution CFU 23/ CFU 22
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	0,03	0,10	0,18	0,06	34,2%	0,03
RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT		0,05	0,13	0,02	18,1%	0,02
Investissements opérationnels	0,00	0,00	0,00	0,00		
Autres recettes réelles d'investissement		0,05	0,13	0,02	18,1%	0,02
RECETTES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT	0,03	0,05	0,05	0,04	77,5%	0,01
Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,03	0,05	0,05	0,04	77,5%	0,01
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	0,02	0,10	0,18	0,07	36,3%	0,04
DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT	0,02	0,10	0,18	0,07	36,3%	0,04
Investissements opérationnels	0,02	0,10	0,18	0,07	36,3%	0,04
<i>opérations récurrentes</i>	<i>0,02</i>	<i>0,10</i>	<i>0,18</i>	<i>0,07</i>	<i>36,3%</i>	<i>0,04</i>
DEPENSES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT						
Opérations d'ordre de transfert entre sections						
Solde d'exécution de la section d'investissement reporté			0,00			

La part des investissements opérationnels de la PPI sur ce budget représente 0,07 M€ de dépenses consacrées aux opérations récurrentes de renouvellement du patrimoine.

Les réalisations d'ordre, neutres budgétairement, s'élèvent à 0,04 M€ en dépenses et en recettes. Elles correspondent aux opérations d'ordre de transfert entre sections (dotations aux amortissements).

II. Présentation globale consolidée tous budgets

A. Le retraitement des mouvements inter budgétaires (flux réciproques)

Pour une vision globale du budget de la Métropole de Lyon, il est proposé de retraiter les mouvements inter budgétaires pour « neutraliser » les flux réciproques qui gonflent artificiellement les réalisations en dépenses comme en recettes.

Ces mouvements sont de trois ordres :

- Les subventions versées par le budget principal aux budgets annexes relatifs aux services publics administratifs relevant de l'instruction comptable M57 représentent 25,6 M€ de dépenses du budget principal ventilées comme suit :

Recettes des budgets annexes (en M€)	Fonctionnement	Investissement
Opérations d'urbanisme en régie directe	6,1	0,0
Prévention et gestion des déchets	17,3	0,0
Restaurant administratif	2,2	0,0
Total	25,6	0,0

- Les participations du budget principal versées au budget annexe de l'assainissement au titre du réseau à 90% unitaire afin de ne pas faire supporter à l'utilisateur les coûts inhérents aux eaux pluviales. Ces contributions représentent 22,9 M€ de dépenses.

Recettes des budgets annexes (en M€)	Fonctionnement	Investissement
Assainissement	22,8	0,1

- Les refacturations des prestations mutualisées entre les budgets principal et annexes (BA) selon les modalités approuvées par délibération n°2022-1382 du Conseil métropolitain du 12 décembre 2022. Ces charges de fonctionnement sont réalisées à hauteur de 22,4 M€ et refacturées comme suit :

Refacturations par budget (en M€)	Dépense	Recette
Budget principal	0,9	21,4
BA prévention gestion déchets	16,1	0,9
BA de l'assainissement	5,3	
BA réseau de chaleur	0,1	
Total	22,4	22,4

B. La présentation générale des résultats du compte financier unique

Tous budgets, retraités des mouvements inter budgétaires, le compte financier unique de la Métropole de Lyon est arrêté à 3 616,6 M€ en recettes et 3 577,5 M€ en dépenses réelles toutes sections confondues.

Avec des recettes réelles de fonctionnement de 3 110,6 M€ et des dépenses réelles de 2 806,4 M€, l'épargne brute atteint 304,3 M€. L'épargne brute permet de dégager, une fois remboursé le capital des emprunts à hauteur de 147,6 M€, une épargne nette de 156,7 M€.

En investissement, les réalisations atteignent 506 M€ en recettes et 771,1 M€ en dépenses réelles.

La part des investissements opérationnels de la PPI représente 562,1 M€ en dépenses, dont 429,8 M€ consacrés aux projets (79,6 M€ en recettes) et 132,3 M€ aux opérations récurrentes pour le gros entretien et le renouvellement du patrimoine (4 M€ en recettes).

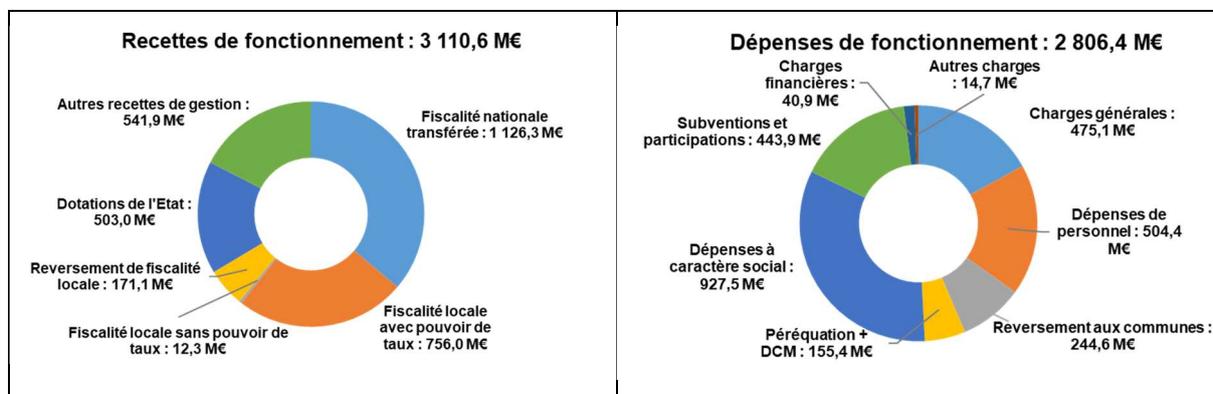
Les réalisations par budget sont réparties comme suit :

Crédits opérationnels dépenses (en M€)	Projets	Opérations récurrentes
Budget principal	394,1	102,3
BA de l'assainissement	26,2	16,9
BA prévention gestion déchets	9,5	13,1
BA restaurant administratif		0,1
Total	429,8	132,3

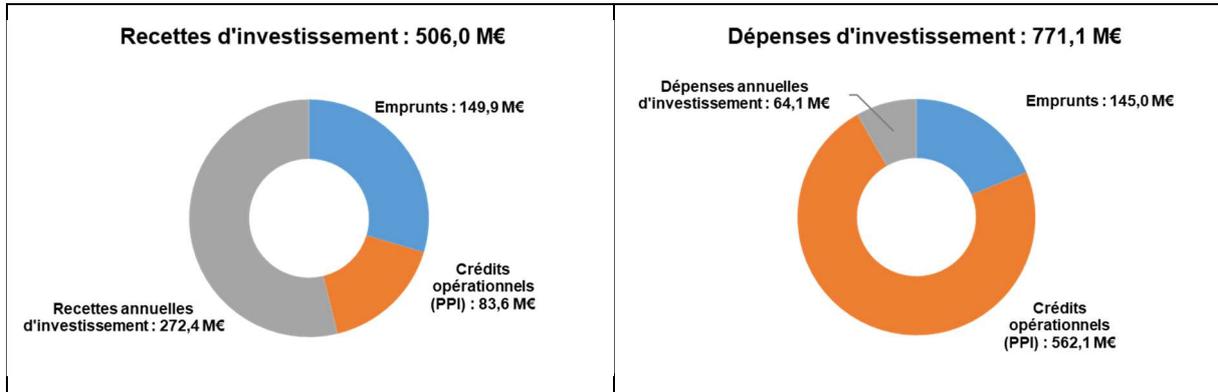
Crédits opérationnels recettes (en M€)	Projets	Opérations récurrentes
Budget principal	65,9	3,5
BA de l'assainissement	3,1	0,5
BA prévention gestion déchets	10,6	0,0
Total	79,6	4,0

L'encours de la dette au 31 décembre 2023 s'établit à 1 644,1 M€ (1 660,8 M€ en 2022) avec une capacité de désendettement de 5 ans et 4 mois (2 ans et 9 mois à fin 2022). Le taux moyen est estimé à 2,61 % à fin 2023 contre 1,98 % à fin 2022.

C. Chiffres-clés section de fonctionnement



D. Chiffres-clés section d'investissement



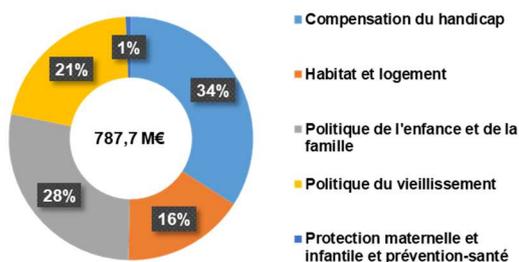
III. Présentation par macro-politique publique (mouvements réels consolidés)

Les réalisations 2023 sont réparties entre les macro-politiques publiques, en fonctionnement et investissement, de la manière suivante :

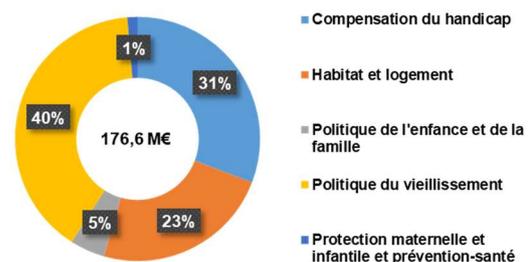
<i>en M€</i>	Dépenses	Recettes
Solidarités et habitat	787,7	176,6
Economie, insertion, éducation, culture, sport	495,2	169,7
Aménagement du territoire	327,8	60,5
Transports et mobilités	333,3	91,7
Environnement	486,9	198,2
Ressources	1 146,5	2 919,9
	3 577,5	3 616,6

A. Solidarités et habitat

Dépenses réelles tous budgets - CFU 2023



Recettes réelles tous budgets - CFU 2023



<i>En M€</i>	Dépenses			Recettes		
	Voté	Réalisé	Tx réal/voté	Voté	Réalisé	Tx réal/voté
Fonctionnement	679,9	672,2	98,9%	133,0	157,9	118,7%
Investissement	122,8	115,5	94,0%	18,5	18,7	101,2%
	802,7	787,7	98,1%	151,5	176,6	116,6%

* dont réalisé hors investissements opérationnels 1 M€ en dépenses

La Métropole contribue à assurer une prise en charge adaptée des personnes dépendantes ou en perte progressive d'autonomie, vivant à domicile ou accueillies en établissements. Elle accompagne les personnes en situation de **handicap**.

Les dépenses consacrées à cette politique s'élèvent à 263,9 M€ (255,8 M€ en 2022) en fonctionnement et 4,5 M€ (4,0 M€ en 2022) en investissement, dont 4,3 M€ affectés à l'aide à l'investissement pour les établissements et des services pour personnes en situation de handicap.

Les frais de séjour en établissements et services pour adultes en situation de handicap atteignent 160 M€ (159,2 M€ en 2022) pour 3 939 bénéficiaires de l'aide sociale (3 730 en 2022). Ils intègrent l'ouverture de 6 places ainsi que la réévaluation exceptionnelle des taux directeurs pour les établissements sociaux et médico-sociaux qui s'établissent désormais à 5 % (1 % en 2022) pour les établissements sous contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens (CPOM) et 4,2 % (0,5 % en 2022) pour ceux hors CPOM, ce qui représente 4,5 M€.

Les aides au maintien et à l'accompagnement à domicile des personnes en situation de handicap représentent 90,8 M€ (84,6 M€ en 2022), dont 71,2 M€ (65,9 M€ en 2022) pour la prestation de compensation du handicap (PCH), qui finance les besoins liés à la perte d'autonomie pour un nombre moyen de 6 649 bénéficiaires (6 081 en 2022). Cette hausse des dépenses s'explique par l'augmentation du nombre d'usagers qui prend en compte les nouveaux bénéficiaires de la PCH autonomie ; du tarif plancher réglementaire fixé à 23 € pour l'année 2023 (22 € en 2022 pour les services prestataires) et des tarifs nationaux des modes emploi direct, mandataire, aidant familial et des forfaits cécité et surdit .

À cela s'ajoute le second volet de la loi de financement de la S curit  sociale qui introduit la dotation qualit  (compens e   100 % par la CNSA). Ce dispositif a  t  mis en place au 1^{er} avril 2023 pour une d pense de 2,3 M  pour financer l'am lioration de la qualit  du service rendu aux b n ficiaires les plus fragiles.

La PCH parentalit , applicable depuis 2021, mobilise 2,3 M  (1,8 M  en 2022) pour un nombre moyen de 252 b n ficiaires (215 en 2022).

L'Allocation Compensatrice pour Tierce Personne (ACTP), dispositif en voie d'extinction progressivement remplac  par la PCH, compte 989 b n ficiaires (1 055 en 2022) pour un budget de 7,5 M  (7,6 M  en 2022).

Les services de transport des  l ves handicap s, comp tence obligatoire de la M tropole mobilisent 11 M  contre 9 M  en 2022 pour 1 546 b n ficiaires (1 425 en 2022). Cette  volution est cons cutive aux augmentations de prix int gr es par les prestataires dans les march s de v hicules adapt s renouvel s en 2022.

La participation conventionnelle au budget de la Maison d partementale et m tropolitaine des personnes handicap es (MDMPH) s' l ve   1,5 M  en d penses (2,4 M  en 2022) et 1,3 M  (2,2 M  en 2022) en recettes.

Dans le cadre du label « territoire 100 % inclusif » de la M tropole, 0,5 M  est allou  aux porteurs de projets pour la mise en  uvre de l'aide   la vie partag e aux personnes en situation de handicap vivant dans un habitat inclusif.

Les recettes de fonctionnement s'élèvent globalement à 54,4 M€ (54,9 M€ en 2022), dont 25 M€ (21,9 M€ en 2022) de participation de l'État pour la PCH et 26,4 M€ (30,4 M€ en 2022) de contributions des personnes hébergées en établissement.

La Métropole pilote la politique vieillissement et coordonne les actions sociales en faveur **des personnes âgées**. Elle assure le versement des prestations réglementaires destinées à compenser la perte d'autonomie.

Les dépenses de fonctionnement allouées à cette politique représentent 164,4 M€ (153,8 M€ en 2022). Cette évolution de + 6,9 % est liée à une importante augmentation de l'Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA) qui atteint 124,2 M€ (115,8 M€ en 2022).

L'APA à domicile représente 70,6 M€ (65 M€ en 2022), soit une hausse de 9 % liée au nombre de bénéficiaires payés mensuellement (13 430), à l'augmentation d'1 € du tarif horaire plancher (23 €), au paiement de la branche Aide à domicile (BAD) et de la Conférence des métiers (5,4 M€) et à la mise en place de la dotation qualité (3,2 M€ intégralement compensée par la CNSA).

L'APA en établissement représente 53,6 M€ (50,7 M€ en 2022). Cette évolution prend en compte l'ouverture de 22 places, l'évolution du taux directeur fixé à 5,15 %, les mesures du Ségur de la santé et la poursuite de la revalorisation du point Groupe Iso-Ressources (GIR) qui passe de 7,10 € en 2022 à 7,47 €.

Les frais de séjour en établissements pour personnes âgées atteignent 35,4 M€ (33,7 M€ en 2022). Ils concernent 3 196 bénéficiaires de l'aide sociale à l'hébergement (3 324 en 2022).

Les soutiens aux actions conduites par la conférence des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie restent stables à 3,3 M€ en dépenses et 3,7 M€ en recettes, avec une compensation par la CNSA à 100 %.

Dans le cadre du déploiement du nouveau dispositif d'habitat inclusif, 0,4 M€ est alloué aux porteurs de projets pour la mise en œuvre de l'aide à la vie partagée aux personnes âgées financé à 80 % par la CNSA.

En investissement, 1,7 M€ sur le total de 1,9 M€ de dépenses opérationnelles allouées à cette politique, concerne les dispositifs d'aide à l'investissement pour les structures accueillant les personnes âgées.

En recettes, les participations perçues au titre de la politique des personnes âgées atteignent 69,8 M€ (64,5 M€ en 2022), dont 44,9 M€ (45,6 M€ en 2022) de dotation annuelle pour le financement de l'APA versée par la CNSA.

Les autres recettes se rapportent aux récupérations sur successions (6,7 M€), aux contributions des obligés alimentaires et aux aides sociales récupérables pour les personnes hébergées en établissement (2,6 M€).

La Métropole, autorité organisatrice de **l'habitat et du logement** sur son territoire, est compétente en matière d'offre de logement, d'accès et de maintien dans le logement, ainsi que pour l'aide individuelle aux ménages. Cette politique mobilise 127,8 M€ (121,5 M€ en 2022), dont 106,9 M€ en investissement opérationnel (100,9 M€ en 2022) et 19,9 M€ de dépenses de fonctionnement (19,6 M€ en 2022). Les recettes de fonctionnement représentent 23,2 M€ (29,9 M€ en 2022), dont 17,1 M€ (15,9 M€ en 2022) liés aux baux emphytéotiques pour le logement social et 2,2 M€ (3,3 M€ en 2022) de recettes partenariales.

Les actions menées s'organisent en quatre axes : l'accès et l'inclusion par le logement, l'amélioration de la qualité du parc existant, le développement et le renouvellement de l'offre et l'animation et la gouvernance.

Les dépenses de fonctionnement consacrées à l'accès et à l'inclusion par le logement sont stables à 12,2 M€. Les soutiens aux ménages les plus en difficulté dans le cadre du Fonds de Solidarité pour le Logement (FSL) atteignent 4,4 M€ (4,2 M€ en 2022). La démarche « Métropole de l'hospitalité » mobilise 2,7 M€, dont 1,3 M€ (1,2 M€ en 2022) pour le plan quinquennal « logement d'abord » et 0,4 M€ pour le projet européen « un toit sur la tête, un job dans la poche », dépense compensée par une recette équivalente. Les actions au titre du logement accompagné atteignent 1,6 M€ (1,2 M€ en 2022).

Les crédits dédiés au schéma départemental et métropolitain d'accueil et d'habitat des gens du voyage atteignent 2,6 M€ (2,8 M€ en 2022) en dépenses et 1,3 M€ (0,7 M€ en 2022) en recettes.

Les mesures en faveur de l'amélioration de la qualité du parc existant et du développement de l'offre de logements mobilisent 7 M€ (5,6 M€ en 2022), dont 6,7 M€ (5,3 M€ en 2022) pour le renforcement des dispositifs de lutte contre l'habitat indigne et la précarité énergétique.

Sur les 106,9 M€ d'investissements opérationnels, 46,3 M€ financent les réserves foncières pour le logement abordable, 37,9 M€ le dispositif des aides à la pierre tant à

destination des domaines publics que privés (17,1 M€ de recettes de l'État ou de l'ANAH), 10,7 M€ le soutien à l'éco rénovation des parcs social et privé et 5,7 M€ l'accès au logement via les contrats de plan OFS et OPH. 3,6 M€ sont dépensés pour l'accueil des personnes en situation de sans-abrisme, dans le cadre de la politique d'hospitalité engagée par la collectivité.

La **Politique de l'Enfance et de la Famille** est une compétence obligatoire de la Métropole. Elle se compose d'un volet administratif et d'un volet judiciaire.

Les dépenses de fonctionnement allouées à cette politique atteignent 218,8 M€ (176,2 M€ en 2022), dont 197,5 M€ (160,1 M€ en 2022) concernent les frais de séjours et d'hébergement. Cette hausse est due à la mise en œuvre des dispositions de la loi n°2022-140 du 7 février 2022 dite « Loi Taquet » visant à améliorer la situation et la sécurité des enfants protégés par l'ASE jusqu'à 21 ans ainsi qu'à la réévaluation du taux directeur des établissements sociaux et médico-sociaux. Les autres dépenses portent sur des frais de transports, la santé, les frais alimentaires et les aides financières.

La politique de l'enfance et de la famille se compose de 4 axes majeurs : évoluer vers un dispositif de protection plus adapté, flexible et sécurisé, agir au plus tôt en prévention pour éviter la dégradation des situations familiales, accompagner à la parentalité et éviter les ruptures de parcours y compris à la majorité.

En matière de protection, les différents dispositifs d'accueil en établissements (y compris l'institut départemental de l'enfance et de la famille), par des assistants familiaux, des tiers dignes de confiance ou des particuliers mobilisent 105,5 M€ contre 81,5 M€ en 2022. Cette forte hausse de + 29,45 % est liée au vote en février 2023 du taux de tarification exceptionnel de 4,5 % pour intégrer les évolutions règlementaires du point d'indice. Elle intègre également la mise en œuvre du Ségur de la santé (7,7 M€). Sur l'année 2023, 4 366 enfants ont bénéficié d'une mesure de protection (4 416 en 2022).

Les dépenses relatives aux prises en charge des mineurs non accompagnés (MNA) s'élèvent à 36,6 M€ (30,9 M€ en 2022) en lien avec le nombre croissant d'arrivées de jeunes se déclarant mineur. 2 870 MNA ont été évalués en 2023 (1 065 en 2022) et 1 076 d'entre eux ont été pris en charge au 31 décembre 2023 contre 686 à fin 2022. Cette hausse a amplifié la saturation du dispositif de mise à l'abri avec un recours important à l'hôtel. La mise en place d'une équipe mobile d'évaluation à compter d'août 2023 permet d'accompagner cette augmentation sensible du nombre de bénéficiaires potentiels.

La prise en charge des jeunes majeurs représente 33,1 M€ (30,6 M€ en 2022), dont 31,8 M€ (29,1 M€ en 2022) pour les frais d'hébergement.

Le lancement d'un appel à projet a permis de créer environ 200 places en structures pérennes alternatives à l'hôtel. 0,7 M€ de recettes concourent au financement de ces nouvelles places pour jeunes majeurs. Le nombre des jeunes suivis est resté stable entre 2022 et 2023, un peu inférieur à 2200.

Les dispositifs de prévention mobilisent 43,4 M€ (33,2 M€ en 2022). Ils regroupent l'accueil mère/enfant, les différents types de prise en charge en milieu ouvert, la prévention spécialisée ainsi que les subventions aux acteurs de l'enfance comme les Maisons des jeunes de la culture (MJC) et les centres sociaux. L'augmentation des dépenses provient essentiellement de la hausse des coûts liés à la mise à l'abri des mères isolées avec enfants de moins de 3 ans (535 familles en 2023 contre 430 en 2022) qui mobilise 12,4 M€ (7 M€ en 2022) et aux dépenses relatives aux mesures administratives en milieu ouvert et judiciaires qui s'élèvent à 17,3 M€ contre 14,8 M€ en 2022.

3,5 M€ (1,8 M€ en 2022) financent la mise à l'abri des femmes et enfants ne relevant pas directement du champ de la protection de l'enfance, soit 85 familles hébergées, et 1,2 M€ (0,7 M€ en 2022) les jeunes en recours pour leur reconnaissance de minorité.

Les recettes de la politique de l'enfance s'élèvent à 8,2 M€ (8,9 M€ en 2022), dont 4,7 M€ (4,1 M€ en 2022) au titre de la mise en place de la stratégie métropolitaine de prévention et protection de l'enfance (PPE), 1 M€ de participation de l'État aux frais de mise à l'abri et d'évaluation des mineurs non accompagnés et 0,8 M€ d'aide financière à l'hébergement des jeunes majeurs.

En investissement, 0,9 M€ finance principalement les opérations d'aménagement bâtementaire de l'IDEF.

La politique de **protection maternelle et infantile (PMI) et prévention santé** vise à renforcer la prévention primaire et secondaire pour, à terme, améliorer la qualité de vie des métropolitains. Elle a également pour objectif de favoriser l'inclusion sociale, assurer la formation obligatoire des assistants maternels et de garantir un service de qualité en dotant les professionnels en matériels adéquats (vaccins, médicaments, services).

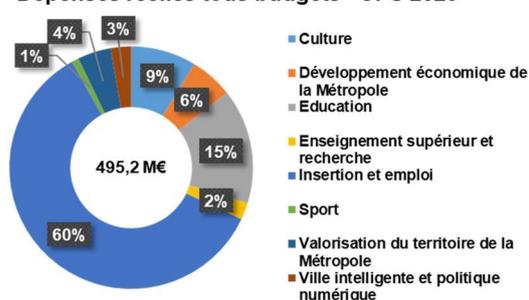
Les dépenses s'élèvent à 5,2 M€ (5,6 M€ en 2022), dont 3,9 M€ au titre de la santé préventive du jeune enfant et planification familiale. Les soutiens aux centres de planification et d'éducation familiale (CPEF) mobilisent 1,5 M€ et les centres d'action médicosociale précoce (CAMSP) 1,2 M€ (1,1 M€ en 2022).

En matière de prévention sociale et protection des adultes vulnérables, 1,2 M€ (1,5 M€ en 2022) finance diverses actions d'information et de prévention dont 0,8 M€ (0,6 M€ en 2022) pour la poursuite des actions engagées au titre de la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté (0,6 M€ en recettes).

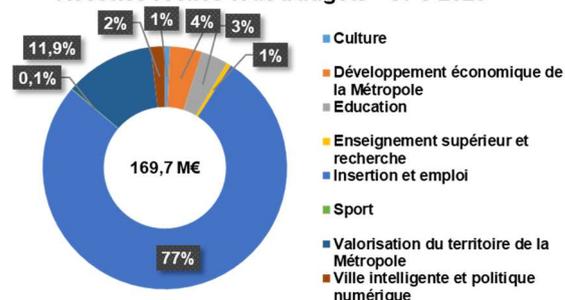
Les recettes représentent 2,4 M€ (2,8 M€ en 2022) dont 1,7 M€ de remboursements de la Caisse primaire d'assurance maladie des frais d'actes et de consultations PMI.

B. Économie, insertion, éducation, culture et sport

Dépenses réelles tous budgets - CFU 2023



Recettes réelles tous budgets - CFU 2023



En M€	Dépenses			Recettes		
	Voté	Réalisé	Tx réal/voté	Voté	Réalisé	Tx réal/voté
Fonctionnement	442,5	424,4	95,9%	150,7	157,6	104,6%
Investissement*	116,2	70,8	60,9%	19,8	12,1	60,8%
	558,7	495,2	88,6%	170,5	169,7	99,5%

* dont réalisé hors investissements opérationnels 5,0 M€ en recettes

En matière **d'insertion et d'emploi**, les dépenses relatives à l'allocation de revenu de solidarité active (RSA) et à la mise en œuvre des orientations du programme métropolitain d'insertion pour l'emploi (PMI'e) et de la stratégie de lutte contre la pauvreté s'élèvent à 296 M€ contre 281,4 M€ en 2022 (+ 5,4 %).

L'allocation RSA versée aux bénéficiaires représente 89,2 % des crédits pour un montant de 264,5 M€ contre 260,3 M€ en 2022. La reprise économique et l'investissement mis sur l'accompagnement ont conduit à une diminution du nombre d'allocataires du RSA d'1,8 % en 2023 (en moyenne 40 498 foyers par mois sur l'année 2023 contre 41 226 en 2022). Cette baisse n'entraîne cependant pas de diminution des dépenses mais permet de minorer l'impact des revalorisations nationales de l'allocation consécutives à l'inflation des prix (+ 1,8 % au 1er avril 2022, + 4% au 1er juillet 2022, + 1,6 % au 1er avril 2023).

Les dispositifs favorisant l'insertion des jeunes requièrent 4,9 M€ (3,9 M€ en 2022), dont 2,9 M€ pour le revenu de solidarité jeune (contre 2,4 M€ en 2022). Cet engagement en faveur des 18 à 24 ans poursuit sa montée en puissance progressive depuis 2021, avec 1 455 jeunes touchés sur l'année.

Les moyens consacrés à l'insertion par l'activité économique sont renforcés : ils atteignent 5,6 M€ (4,1 M€ en 2022), dont 2,6 M€ pour les aides aux postes (avec 1 261 contrats aidés financés sur l'année contre 1 182 en 2022), 0,6 M€ pour les quatre territoires expérimentateurs du dispositif Territoire zéro chômeur longue durée et 0,7 M€ pour l'expérimentation France Travail concernant les nouvelles modalités d'accompagnement des bénéficiaires du RSA dans le cadre de la loi pour le Plein emploi.

Les soutiens aux actions d'insertion et parcours d'accompagnement liées au PMI'e et à la stratégie de lutte contre la pauvreté mobilisent 17,0 M€ (9,9 M€ en 2022). Ces crédits incluent notamment 8,5 M€ du fonds social européen pour soutenir les politiques de l'emploi, de l'inclusion et de la formation (2,1 M€ en 2022) et 8,0 M€ en recettes (5,6 M€ en 2022). Leur forte augmentation s'explique par le chevauchement des programmations 2018-2020 et 2021-2027 et le paiement des soldes de cette dernière.

Les recettes de fonctionnement représentent 130,6 M€, dont 104,7 M€ de taxe intérieure sur la consommation des produits énergétiques et 12,2 M€ du fonds de mobilisation départementale d'insertion (11,7 M€ en 2022). Les recouvrements d'amendes administratives et des indus RSA atteignent 4,1 M€ (2,7 M€ en 2022).

En investissement, 0,8 M€ est consacré aux pôles territoriaux de coopération économique (PTCE) et à l'appui de la filière insertion emploi.

En matière d'**éducation**, la Métropole compte 120 collèges (82 publics et 38 privés). À la rentrée 2022-2023 les effectifs étaient de 70 340 collégiens (47 292 pour les collèges publics et 23 048 pour les collèges privés).

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 42,5 M€ (50,5 M€ en 2022) dont 29,4 M€ (39,3 M€ en 2022) pour les dotations et moyens des collèges versées aux établissements publics et privés. Cette baisse fait suite aux soutiens renforcés aux établissements en 2022 confrontés aux hausses des coûts de l'énergie et des denrées.

Les autres dépenses concernent les soutiens aux activités éducatives et sportives pour 4 M€ (3,7 M€ pour 2022) et l'entretien des collèges pour 3,7 M€. Les différents postes de restauration scolaire mobilisent 5,3 M€ contre 3,9 M€ en 2022.

Cette évolution est liée à la révision de la tarification sociale et aux prix des nouveaux marchés qui prévoient l'extension de la part des produits issus de l'agriculture biologique et l'amélioration qualitative des prestations.

Les recettes issues des participations des départements limitrophes et compensations tarifaires des demi-pensions représentent 1,1 M€ contre 0,8 M€ en 2022.

La Métropole réalise des **investissements** à hauteur de 33,4 M€ (0,1 M€ de recettes) pour la construction, l'extension, les grosses réparations et l'équipement des collèges.

19,4 M€ concernent les opérations récurrentes d'investissement, dont 12,9 M€ pour le gros entretien des collèges ; 2,5 M€ pour l'équipement, le mobilier des établissements et l'achat de matériels de restauration ; 2,1 M€ pour les subventions lois Falloux ; et 1,9 M€ pour le numérique éducatif.

14 M€ financent des opérations de construction ou de réhabilitation, parmi lesquelles :

- la poursuite de la construction des collèges République à Vénissieux (2,7 M€), Cusset à Villeurbanne (0,9 M€) et Val de Saône à Albigny (0,3 M€) ;
- les opérations de rénovation ou de restructuration des établissements Malfroy à Grigny (3,1 M€), Alain à Saint-Fons (2,2 M€), Jean de Tournes à Fontaine-sur-Saône (1,3 M€), Jean-Jacques Rousseau à Tassin-la-Demi-Lune (0,4 M€) et Frédéric Mistral à Feyzin (0,4 M€) ;
- l'extension de modulaires dans les collèges (1,2 M€).

Hors investissement opérationnel, 4,8 M€ sont perçus au titre de la dotation départementale d'équipement des collèges.

En matière culturelle, les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 39,2 M€ (37,6 M€ en 2022).

La contribution au fonctionnement du musée des Confluences est stable à 14,4 M€.

Le fonctionnement du Musée Lugdunum mobilise 1,0 M€ hors masse salariale (0,9 M€ en 2022). Les recettes de fonctionnement issues de l'activité s'élèvent à 0,5 M€ (0,3 M€ en 2022), traduisant le succès de l'exposition *Les aventures de Brickius Maximus*.

Les soutiens aux événements culturels du territoire s'élèvent à 7,5 M€ (7,1 M€ en 2022), dont 3,3 M€ pour les Nuits de Fourvière, 2,4 M€ pour la biennale de la danse et 1 M€ pour le Festival Lumière.

Les subventions aux équipements culturels mobilisent 6,6 M€ (5,6 M€ en 2022) dont 4 M€ pour les équipements de centralité dont les aides sont maintenues à hauteur des attributions de 2022 (Opéra de Lyon, Théâtre National Populaire, Maison de la Danse et Théâtre des Célestins). L'augmentation est induite par un nouveau soutien au Planétarium de Vaulx-en-Velin pour 0,3 M€, une aide exceptionnelle pour les actions de préfiguration du projet de Cité internationale des arts du cirque à hauteur de 0,3 M€ (0,1 M€ en 2022), ainsi que par le fonctionnement de la cité internationale de la gastronomie de Lyon pour 1,1 M€ (+ 0,3 M€), notamment pour l'organisation de l'exposition Banquet, qui suscite par ailleurs 0,1 M€ de recettes.

Conformément au nouveau Schéma Métropolitain des Enseignement artistiques 2023-2027, 6,4 M€ sont alloués aux enseignements artistiques, vecteurs culturels d'inclusion sociale (6,2 M€ en 2022). Cette enveloppe regroupe les participations au Conservatoire à Rayonnement Régional de Lyon, à l'École Nationale de Musique de Villeurbanne, aux écoles et diverses structures partenaires, à la CinéFabrique, ainsi qu'aux classes CHAM sociales (classes à horaires aménagés) et progresse pour accompagner l'évolution de la masse salariale de ces établissements suite aux revalorisations du point d'indice de rémunération des fonctionnaires.

En investissement, 2,5 M€ financent les opérations récurrentes d'acquisition de mobiliers et de matériels pour les musées, les archives, l'enseignement artistique et les équipements culturels à usage partagé.

En matière de projets, les travaux de mise en sécurité du musée Lugdunum à Lyon 5ème mobilisent 0,5 M€ et la subvention d'équipement pour la construction et l'équipement du centre culturel œcuménique (CCO) - La Rayonne, situé au Carré de Soie à Villeurbanne 0,2 M€.

En recettes, la participation de l'État aux études et à la construction du pôle national des arts du cirque de la Métropole Lyonnaise à Vénissieux atteint 0,5 M.

Les soutiens en matière de politique **sportive et vie associative** représentent 4,6 M€ (4,5 M€ en 2022).

2,5 M€ sont attribués aux clubs sportifs, dont 1,3 M€ pour les clubs amateurs et comités sportifs (1,1 M€ en 2022) et 1,2 M€ pour les clubs professionnels (1,4 M€ en 2022).

Les actions de promotion de la pratique sportive mobilisent 1,1 M€ (0,8 M€ en 2022), dont 0,3 M€ pour le dispositif « Métropole Vacances Sportives », bénéficiant à 30 000 jeunes de 4 à 18 ans, et 0,4 M€ pour les appels à projet Sport Santé et handicap (0,2 M€ en 2022)

Le soutien aux grands événements sportifs s'élève à 0,6 M€ en dépenses et 0,2 M€ en recettes.

0,4 M€ est consacré au soutien à la vie associative, via l'attribution de subventions aux structures points d'appuis au tissu associatif (centres de ressources) et aux associations promouvant l'engagement citoyen (encouragement du bénévolat, fédérations d'éducation populaire ...).

Les crédits de fonctionnement destinés à **l'enseignement supérieur et la recherche** représentent 1,1 M€ en dépenses de fonctionnement (1,2 M€ en 2022), dont 0,6 M€ dédié au soutien à la COMUE (communauté d'universités et établissements) et 0,2 M€ au service commun « universités - vie étudiante » (hors charges de personnel). La contribution de la Ville de Lyon à ce service mutualisé s'établit à 0,6 M€.

10,1 M€ financent les projets d'investissement (0,2 M€ en recettes) dont :

- 4 M€ consacrés à la production de logements sociaux étudiants ;
- 2,7 M€ pour les travaux de réhabilitation de l'École supérieure du professorat et de l'éducation (ESPE-Clos Jouve) à Lyon 4ème,
- 1,6 M€ pour l'ESRI (enseignement supérieur recherche et innovation) ;
- 1 M€ pour l'institut de nanotechnologie de Lyon.

Les dépenses en faveur du **développement économique responsable et numérique** atteignent 41 M€ en fonctionnement (34,8 M€ en 2022).

L'enveloppe consacrée à la transformation d'activités économiques, à l'innovation et la promotion de filières stratégiques atteint 5,7 M€ (4,5 M€ en 2022). La hausse, en partie conjoncturelle, est imputable à l'organisation sur une même année d'évènements économiques qui jusqu'à présent se tenaient en alternance une année sur deux (salon Pollutech et Global Industrie), aux soutiens aux pôles de compétitivité et filières engagés dans la transformation (3,4 M€), aux structures de l'économie sociale et solidaire (ESS) et à la montée en puissance des actions de transformation de la Vallée de la Chimie. La poursuite

des projets de territoires d'innovation de grandes ambitions (TIGA) requiert 0,7 M€ en dépenses avec des recettes de 0,5 M€.

Les actions engagées en matière de promotion du territoire et d'accueil d'activités productives stratégiques nécessitent 4,4 M€ (4,2 M€ en 2022), dont 2,2 M€ pour la participation à l'Agence pour le développement économique de la région lyonnaise (ADERLY) et 1,3 M€ pour le label ONLYLYON.

En investissement, 0,9 M€ est consacré à la valorisation du territoire, dont 0,6 M€ pour l'extension de l'Institut Paul Bocuse à Écully. Une recette de 0,3 M€ est perçue dans le cadre de la participation financière du Fonds de dotation de la Cité internationale de la gastronomie de Lyon.

Les soutiens à l'action économique territoriale et l'entrepreneuriat mobilisent 5,0 M€ (4,5 M€ en 2022), dont 0,6 M€ en faveur de l'économie sociale et solidaire.

5,9 M€ sont dédiés au développement touristique responsable, dont 4,7 M€ de soutien à l'office du tourisme et 0,2 M€ de soutien à l'accueil des finales nationales Worldskills 2023.

Les **investissements** opérationnels représentent 18,5 M€ (5,9 M€ de recettes) avec notamment :

- 4 M€ de concours financiers versés à la Région Auvergne-Rhône-Alpes pour l'Académie de l'Organisation Mondiale de la santé à Lyon 7ème ;
- 3 M€ pour la requalification du site de Biodistrict à Gerland (0,4 M€ de recette de la Ville de Lyon) ;
- 2,5 M€ à destination de l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (ANSES) et de l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé (ANSM) ;
- 1,8 M€ pour les travaux de requalification des zones industrielles (RPZI) ;
- 1,6 M€ de prise de participations dans le cadre du fonds d'amorçage industriel ;
- 1,6 M€ pour la relocalisation du Centre International de Recherche sur le Cancer (CIRC) au coeur du Biodistrict de Gerland (5,5 M€ de recettes de la région) ;
- 1,6 M€ pour les aménagements des sites de la vallée de la chimie.

Les dépenses de développement numérique et des systèmes d'information liées à la politique **ville intelligente et politique numérique** s'élèvent à 10,6 M€ en fonctionnement (9,5 M€ en 2022), dont 8 M€ pour les moyens internes et équipements (6,8 M€ en 2022), en

lien avec le projet « Environnement numérique de travail des agents », et 2,6 M€ pour l'innovation en matière de services numériques à l'utilisateur.

Les dépenses d'investissement récurrentes concernent les services numériques à l'utilisateur (2,1 M€) et le patrimoine applicatif (1,2 M€).

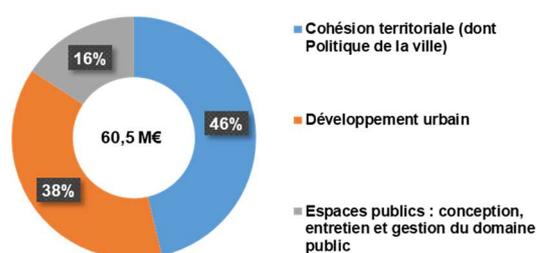
Les recettes de fonctionnement s'élèvent à 24,3 M€ (21,8 M€ en 2022), dont 13,3 M€ de taxe de séjour est en progression sous l'effet de l'attractivité de la destination et de la revalorisation des tarifs des hébergements non classés (12 M€ en 2022). 4,4 M€ de dividendes sont perçus au titre des actions de la société Aéroports de Lyon, correspondant aux exercices 2021 et 2022. Les redevances d'occupation du domaine public et les loyers acquittés par les opérateurs téléphoniques (réseau câblé sous voirie) s'établissent à 2,1 M€ (2 M€ en 2022).

C. Aménagement du territoire

Dépenses réelles tous budgets - CFU 2023



Recettes réelles tous budgets - CFU 2023



En M€	Dépenses			Recettes		
	Voté	Réalisé	Tx réel/voté	Voté	Réalisé	Tx réel/voté
Fonctionnement	166,7	159,1	95,4%	17,7	22,8	128,8%
Investissement*	215,8	168,8	78,2%	38,7	37,7	97,6%
	382,5	327,8	85,7%	56,4	60,5	107,4%

* dont réalisé hors investissements opérationnels 1,7 M€ en dépenses et 5,5 M€ en recettes

En matière de **coopérations territoriales**, les dépenses de fonctionnement représentent 73,9 M€ dont 72,3 M€ sont versés au Département du Rhône au titre de la dotation de compensation métropolitaine (DCM). La participation aux satellites des territoires voisins s'élève à 1,5 M€ (1,6 M€ en 2021).

Les dépenses d'**investissement** (0,5 M€) concernent plus particulièrement la poursuite des travaux de voirie de la rue du 11 novembre 1918 à Solaize (0,3 M€).

Les dépenses de fonctionnement relatives à l'**entretien, la gestion et la conception des espaces publics** atteignent 47,1 M€ (44,3 M€ en 2022), dont 34,2 M€ pour les activités de nettoyage (32,3 M€ en 2022). Cette augmentation est liée à celle des surfaces à traiter et à la complexité des espaces à entretenir (corridors bus, voies cyclables larges et sécurisées). En recettes, les reversements de produits du tabac au titre de la responsabilité élargie du producteur (REP « mégots ») atteignent 1,2 M€ et les participations des communes au dispositif de propreté globale 0,8 M€.

La gestion et l'entretien du domaine public (rénovation des ouvrages d'art, réparations des chaussées) s'élève à 8,2 M€ (7,5 M€ en 2022) dont 3,4 M€ de dépenses (3,1 M€ en 2022) et 3,3 M€ de recettes (3,5 M€ en 2022) dédiés à la maintenance de la voirie et 2,3 M€ (2,1 M€ en 2022) à la viabilité hivernale. Cette évolution est liée notamment au renforcement des interventions préventives.

Dans le cadre du plan nature et de la végétalisation d'espaces résidentiels, 3,8 M€ (3,7 M€ en 2022) sont alloués à la gestion du patrimoine arboré qui a passé la barre symbolique des 100 000 arbres d'alignement au début de l'année 2022.

Les dépenses d'**investissement** représentent 48,8 M€ (3,4 M€ en recettes).

22,6 M€ concernent les opérations récurrentes parmi lesquelles le gros entretien du patrimoine de voirie (14,5 M€) et des ouvrages d'art (4,3 M€), l'achat de poids lourds et de matériel technique et de nettoyage (1,7 M€), le renouvellement des arbres d'alignement (1,3 M€) ainsi que l'extension et l'aménagement des cimetières métropolitains (0,8 M€).

En matière de projets, 10,9 M€ concourent à la réalisation des travaux du Fonds d'initiative communale et des actions de proximité territoriales (1,9 M€ en recettes du fonds de concours versés par les communes). Des financements importants ont également été mobilisés pour les projets des Rives de Saône (4,1 M€), la requalification du chemin de Crépieux à Caluire-et-Cuire (3 M€), l'aménagement de la route de Paris à Charbonnières-les-Bains (2 M€), la mise en œuvre du plan Canopée (1,7 M€).

Les actions conduites dans le cadre de la politique de **cohésion territoriale**, qui comprend la politique de la ville, atteignent 12,2 M€ en dépenses de fonctionnement (9,2 M€ en 2022) et 6,1 M€ en recettes (2,3 M€ en 2022).

Les dépenses relatives aux opérations d'aménagement en régie directe s'élèvent à 4,8 M€ (4,4 M€ en 2022), dont 1,8 M€ pour les travaux des réseaux de chaleur et d'assainissement dans la zone d'aménagement concerté (ZAC) Mermoz sud à Lyon 8eme.

Les acquisitions foncières du projet Nouveau Programme national de renouvellement urbain (NPRU) Rillieux les Alagniers atteignent 0,7 M€. Concernant les autres opérations d'aménagement concédées, 2,4 M€ participent à l'équilibre des ZAC.

Les interventions en faveur des quartiers les plus défavorisés mobilisent 3,8 M€ dont 1,6 M€ pour le financement des équipes projets du contrat de ville métropolitain et 1 M€ pour les actions de gestion sociale urbaine de proximité. Le dispositif « L'été ensemble dans la Métropole », qui propose des activités gratuites aux enfants et aux familles est reconduit à hauteur de 0,7 M€.

Les recettes s'élèvent à 6,1 M€ dont 4,4 M€ de co-financements de l'Agence nationale pour la rénovation urbaine (ANRU) et des communes et 1,1 M€ de produits de cessions foncières.

Les dépenses d'**investissement** s'établissent à 34,9 M€ (21,8 M€ en recettes), dont 18,2 M€ consacrés aux acquisitions foncières pour le compte de tiers (avec 21 M€ de recettes de remboursement des tiers publics bénéficiaires). Les subventions d'équipement versées aux communes pour soutenir leurs investissements représentent 3,8 M€.

D'autres dépenses significatives sont réalisées pour l'opération de renouvellement urbain du quartier Bellevue à Saint-Priest (2,7 M€), l'aménagement Cœur de Parc à Saint-Fons (2,7 M€), les projets Bron Terrailon/Caravelle (1,8 M€) ou la requalification de la promenade Moncey à Lyon 3ème (1,6 M€).

Hors investissements opérationnels, les réalisations d'immobilisations financières liées à des cessions à paiements échelonnés représentent 1 M€ en dépenses pour des constatations de créances et 0,1 M€ en recettes de versements d'échéances.

La politique de **développement urbain** de la Métropole vise à soutenir la production de logements abordables, améliorer la qualité urbaine et environnementale des quartiers et des communes, offrir des espaces apaisés, végétalisés, partagés, et contribuer au développement de l'économie circulaire.

Les dépenses de fonctionnement pour cette politique représentent 25,9 M€ (9,9 M€ en 2022). 8,6 M€ concernent les opérations d'urbanisme en régie directe (3,1 M€ en 2022), dont 4,3 M€ pour des travaux relatifs à la ZAC Grand Clément à Villeurbanne, 1,9 M€ pour l'aménagement de la ZAC Carnot Parmentier à Saint-Fons et 1,5 M€ pour la ZAC Villeurbanne la Soie.

Les participations d'équilibre aux ZAC concédées versées aux aménageurs (imputées jusqu'alors en investissement) atteignent 11,3 M€.

Le soutien à l'agence d'urbanisme est stable à 3,5 M€.

Les autres dépenses relatives aux projets territoriaux et à la planification s'établissent à 2,2 M€ (2,4 M€ en 2022), dont 0,5 M€ concerne des études d'évaluation des risques sanitaires et environnementaux préalables aux acquisitions de réserves foncières.

Les recettes de fonctionnement atteignent 10,8 M€, dont 7,9 M€ de produits de cessions foncières. Les refacturations en matière d'autorisation des droits des sols s'élèvent à 0,5 M€.

Les opérations attribuées au **développement urbain** représentent le premier poste de dépenses pour **l'investissement opérationnel** avec 82,8 M€ (7 M€ en recettes).

34,1 M€ sont alloués aux réserves foncières hors logement social pour les futurs projets d'aménagement, d'infrastructures et d'équipements d'intérêt métropolitain.

Les ZAC mobilisent 16,8 M€, dont 13,8 M€ pour l'opération Part-Dieu, 1,2 M€ pour le Mas du Taureau à Vaulx-en-Velin (2,6 M€ de recettes de participation constructeur) et 1 M€ pour la Saulaie à Oullins (0,9 M€ en recettes Fonds friches de l'État et de la SNCF).

Les travaux relevant des projets urbains partenariaux (PUP) atteignent 8 M€ avec des participations des constructeurs et des communes de Décines-Charpieu et Lyon à hauteur de 2,5 M€. Les opérations les plus significatives sont le PUP Duvivier à Lyon 7ème (3,3 M€), le PUP D-SIDE à Décines-Charpieu (1,3 M€), et le PUP Liaudet-Liberté Fays à Villeurbanne (1,1 M€).

Les autres réalisations d'investissement notables concernent le projet Cuprofil à Saint-Fons (5,3 M€), les opérations de déconstruction (2,4 M€), la reconversion de l'ancien technicentre de La Mulatière (2,1 M€) et les opérations du cœur de presque-île à Lyon 1er et 2ème (1,9 M€).

Hors investissements opérationnels, on note les réalisations d'immobilisations financières liées à l'exercice du droit de préemption, 0,8 M€ en dépenses (sommes consignées) et 0,3 M€ en recettes (déconsignations). Les autres recettes (4,9 M€) se rapportent aux versements d'échéances des cessions à paiements échelonnés.

D. Transports et mobilités

En M€	Dépenses			Recettes		
	Voté	Réalisé	Tx réal/voté	Voté	Réalisé	Tx réal/voté
Fonctionnement	236,5	234,2	99,0%	83,6	83,4	99,8%
Investissement*	116,6	99,1	85,0%	11,5	8,3	71,6%
	353,1	333,3	94,4%	95,1	91,7	96,4%

* dont réalisé hors investissements opérationnels 4,6 M€ en dépenses et 0,2 M€ en recettes

Cette macro-politique décline une stratégie intégrée qui regroupe les soutiens aux transports en commun, l'aménagement et l'entretien de la voirie métropolitaine, y compris des ouvrages d'art et tunnels, la signalisation, l'entretien et la maintenance des feux ainsi que le développement de services à la mobilité : gestion des parcs de stationnement, stationnements sécurisés vélo, vélos en libre-service et en location (Vélo'v, FreeVélo'v, MyVélo'v...), covoiturage, autopartage, information multimodale, conseil en mobilité. La politique s'appuie également sur une régulation des véhicules motorisés polluants à travers la zone à faibles émissions (ZFE).

Les dépenses de fonctionnement atteignent 234,2 M€ (213,2 M€ en 2022) dont 162,6 M€ (151 M€ en 2022) de participation statutaire versée à l'Autorité organisatrice des mobilités des territoires lyonnais (AOMTL). L'exploitation du Centre d'échanges de Lyon-Perrache (CELP) à Lyon 2ème requiert 3,8 M€ pour absorber les augmentations du coût des fluides et des travaux d'entretien (2,8 M€ en 2022) en dépenses et 2,2 M€ en recettes (4,2 M€ en 2022).

La gestion des infrastructures et l'entretien du domaine public mobilisent 51,6 M€ (47,5 M€ en 2022) dont 16,7 M€ pour les réfections de tranchées en augmentation et 12,4 M€ pour la maintenance de la chaussée, des trottoirs et des équipements afférents. Les dépenses d'exploitation et de maintenance des voies rapides et tunnels s'élèvent à 7,1 M€.

Les soutiens aux modes de déplacements alternatifs atteignent 6,1 M€ dont 3,7 M€ pour le développement des déplacements cyclable et piéton (2,2 M€ en 2022) et 2,4 M€ pour le déploiement de nouveaux services de mobilité.

Les dépenses opérationnelles d'investissement s'élèvent à 94,5 M€ (62,8 M€ pour les projets et 31,7 M€ pour les opérations récurrentes). Les recettes d'investissement atteignent quant à elles 8,1 M€.

Le gros entretien des tunnels en régie s'élève à 2,3 M€ et celui des voies rapides à 3,6 M€.

Les autres opérations récurrentes d'investissement concernent pour 11,5 M€ le gros entretien et l'aménagement de voirie de proximité, pour 5,5 M€ le réseau structurant vélo, pour 4 M€ le matériel de gestion de la circulation et de régulation du trafic. Les dépenses pour la requalification des voiries pour Sytral Mobilités et pour les couloirs de bus représentent 4 M€ (2,5 M€ de recettes).

Les travaux de gros entretien et de renouvellement du boulevard périphérique nord de Lyon (BPNL) représentent une dépense d'investissement de 4,4 M€ alors que sa gestion mobilise 13,6 M€ (13 M€ en 2022) en fonctionnement et 2,6 M€ en remboursement de la dette (EPI) du contrat de partenariat public privé.

Toujours en investissement, la Métropole consacre 11,9 M€ au développement du réseau des voies lyonnaises, avec le soutien de l'État (Fonds vert) et de l'agence de l'eau RMC (0,3 M€ de recettes).

Des opérations permettent également de déployer l'usage du vélo, avec l'achat de vélo pour le service « Freevélo'v » (1 M€), les aides versées pour l'acquisition de cycles (0,9 M€), l'implantation de places de stationnement dédiées (0,6 M€). L'amélioration de la qualité et du confort des cheminements piétons fait l'objet d'investissements à hauteur de 2,3 M€ pour l'exercice.

Concernant les projets, 11 M€ financent l'achèvement des voies de desserte sur le site du Vallon des Hôpitaux à Saint-Genis-Laval, avec le concours financier des Hospices Civils de Lyon (HCL) pour 1,1 M€. 3,7 M€ financent les travaux des tronçons nord et sud de la ligne T6. Les frais d'études et de maîtrise d'œuvre pour la requalification des quais de la rive droite du Rhône s'élèvent à 3,6 M€. 2,1 M€ concernent les grosses réparations du pont Bonaparte à Lyon 5ème et 1,5 M€ la mise en sécurité du tunnel des Tchécoslovaques à Lyon 7ème. Les travaux du nœud ferroviaire lyonnais (NFL) requièrent 1,2 M€ (plateforme de fret sur les communes de Saint-Priest et Vénissieux).

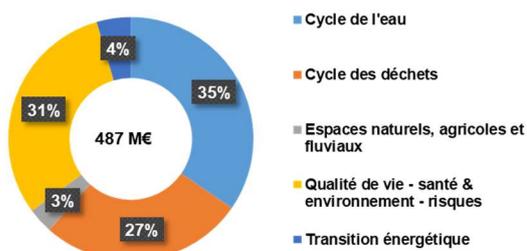
Les autres projets d'aménagement significatifs concernent la rue du 8 mai 1945 à Villeurbanne les Buers (2,5 M€), l'accès à la gare à Rillieux-la-Pape (1,8 M€), la place Anatole France à Oullins (1,6 M€), le chemin de l'Aigas à Tassin-la-Demi-Lune (1,6 M€), le traitement de l'axe M6-M7 (1,1 M€).

Les produits liés au transport et à la mobilité représentent 83,4 M€ (83,5 M€ en 2022), dont 44,3 M€ de recettes de péage du BPNL (45,6 M€ en 2022), 14,1 M€ de refacturations de travaux de tranchées (14,4 M€ en 2022), 7,9 M€ de reversements conventionnels de forfaits

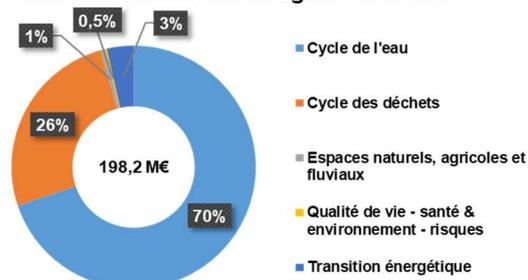
post-stationnement atteignent (7,2 M€ en 2022) et 8,2 M€ de redevances perçues de parcs de stationnement gérés en délégation de service public (6,4 M€ en 2022).

E. Environnement

Dépenses réelles tous budgets - CFU 2023



Recettes réelles tous budgets - CFU 2023



En M€	Dépenses			Recettes		
	Voté	Réalisé	Tx réal/voté	Voté	Réalisé	Tx réal/voté
Fonctionnement	364,4	344,9	94,6%	181,4	175,4	96,7%
Investissement*	175,4	142,1	81,0%	23,2	22,9	98,3%
	539,8	486,9	90,2%	204,7	198,2	96,9%

* dont réalisé hors investissements opérationnels 53,9 M€ en dépenses et 5,7 M€ en recettes

En matière de **santé, environnement, gestion des risques et alimentation**, l'action de la Métropole vise à réduire les pollutions chimiques et physiques, ainsi que les risques naturels et technologiques, et aussi à accroître la résilience du territoire, notamment en développant une agriculture de proximité.

En fonctionnement, les dépenses représentent 131,2 M€ (123,8 M€ en 2022).

La contribution obligatoire au Syndicat départemental métropolitain d'incendie et de secours (SDMIS) s'établit à 123,9 M€ (119,9 M€ en 2022) sur la base de l'avenant n°1 à la convention 2022-2024 approuvé par délibération du Conseil métropolitain n° 2022-1390 du 12 décembre 2022. Une subvention exceptionnelle de 2,1 M€ finance l'activité des pompiers volontaires (délibération n° 2023-2006 Conseil du 11 décembre 2023).

1 M€ est alloué aux interventions contribuant à l'amélioration de l'environnement sonore et de la qualité de l'air ainsi qu'à la prévention des risques majeurs et à la santé environnement et 1,3 M€ à l'accompagnement des travaux de rénovation des propriétaires privés dans le cadre des plans de prévention des risques technologiques (PPRT) avec 0,3 M€ de recettes de cofinanceurs dont l'Agence nationale pour l'habitat (ANAH).

Les crédits destinés à la mise en œuvre de la stratégie alimentaire et sa déclinaison en programme alimentaire territorial passent de 0,2 M€ à 0,7 M€ en 2023 pour financer l'augmentation de la part des produits bios dans la restauration collective et les actions éducatives en direction de l'accessibilité alimentaire.

Les investissements représentent 17,4 M€ en dépenses dont 1,8 M€ d'interventions récurrentes pour la maintenance du réseau incendie.

Les projets mobilisent 15,6 M€ dont :

- 6,5 M€ pour les plans de prévention des risques technologiques (mesures foncières, études, mise en sécurité) ;
- 4 M€ de subvention pour la modernisation de l'hôpital Édouard Herriot à Lyon 3ème ;
- 2,3 M€ dédiés à la poursuite du dispositif Ecoreno'v en faveur de la réhabilitation énergétique des logements du parc privé et du parc social ;
- 1,5 M€ de concours financiers pour accompagner l'acquisition de véhicules à faibles émissions (ZFE)
- 1,1 M€ d'aides pour les actions de lutte contre la pollution de l'air.

La politique « **cycle des déchets** » regroupe l'ensemble des actions menées pour la prévention, la pré-collecte, la collecte, le traitement et la valorisation des déchets.

Les dépenses de fonctionnement représentent 114,7 M€ (94,8 M€ en 2022). Elles s'inscrivent dans le cadre du Schéma directeur Déchets voté en juin 2022 et visent à déployer des solutions adaptées aux usagers pour réduire et trier les déchets, les accompagner dans le changement des pratiques et faire des déchets des ressources durables.

Les dépenses dédiées à la pré-collecte et à la collecte atteignent 52 M€ (43,1 M€ en 2022), dont 33,8 M€ (25,9 M€ en 2022) pour la collecte en porte à porte. L'augmentation est essentiellement liée aux indices de révision des prix des marchés et à la hausse des cours énergétiques. La collecte des silos étendue aux déchets alimentaires et bornes à compost mobilise 3,8 M€ (2,8 M€ en 2022). L'exploitation des déchetteries mobilise 10,1 M€ en dépenses (9,6 M€ en 2022) avec 1,6 M€ de recettes contre 2,5 M€ en 2022 en raison de la baisse des tonnages et prix de revente des matériaux.

Les coûts d'exploitation des unités de traitement usines s'établissent à 28,5 M€ contre 23,4 M€ en 2022. Ils intègrent l'augmentation continue de la taxe générale sur les activités polluantes et la hausse des prix des énergies qui participe par ailleurs au dynamisme des recettes de valorisation énergétique (25,7 M€ contre 22,8 M€ en 2022).

Les actions de valorisation des matières issues du tri et des déchetteries représentent 23,1 M€ en dépenses (20,3 M€ en 2022) et 13 M€ en recettes (18,2 M€ en 2022) enregistrant la baisse de la revente des matières issues des centres de tri notamment celle des métaux non ferreux.

Celles relatives à la prévention et à la sensibilisation s'élèvent à 7 M€ (4 M€ en 2022), dont 4,4 M€ alloués à la sensibilisation et à l'amélioration au tri des déchets alimentaires et des emballages et la poursuite du développement des bornes à compost et des bio seaux.

Les investissements s'établissent à 16,7 M€ en dépenses et 10,6 M€ en recettes, dont 12,4 M€ pour les opérations récurrentes de maintenance des usines d'incinération Lyon Nord et Sud (6,6 M€) et l'acquisition de poids lourds, d'équipements et de matériels techniques pour la collecte des déchets (5,8 M€).

En matière de projets, 2 M€ concourent aux travaux de mise en conformité des rejets d'eaux de l'usine Lyon Sud. En recette, une contribution de 7,4 M€ est perçue pour la valorisation des Certificats d'Économie d'Énergie (CEE) dans le cadre du projet de modernisation de l'usine d'incinération Lyon Nord. 1,3 M€ finance le tri à la source des biodéchets, avec une recette de l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME) de 3,2 M€.

Concernant le **cycle de l'eau**, la collectivité est garante de la production/distribution d'eau potable, de la collecte et du traitement des eaux usées, de la gestion des eaux pluviales et de la protection des milieux aquatiques.

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 79,1 M€ (47,1 M€ en 2022 hors budget annexe des eaux), dont 52,9 M€ pour la gestion des eaux usées (44,7 M€ en 2022).

42,1 M€ sont alloués aux charges d'exploitation des stations d'épuration (STEP) (33,1 M€ en 2022). Cette évolution s'explique par la réalisation de travaux urgents de mise en conformité de la station de Saint-Fons (3,5 M€), la hausse continue du prix des énergétiques ainsi que par les indices de révision des prix des marchés.

Les charges d'exploitation liées à l'entretien et la maintenance des réseaux d'assainissement s'élèvent à 4,6 M€ (4,7 M€ en 2022).

Les dépenses relatives à la gestion des milieux aquatiques et la protection contre les inondations (GEMAPI) mobilisent 1,8 M€, dont 1,4 M€ de participations versées aux syndicats en charge des aménagements des cours d'eau et des bassins versants. Les autres actions

portent sur le développement des interventions des brigades natures et l'engagement d'études importantes sur les zones humides et les ruisseaux.

Les autres dépenses se rapportent aux soutiens d'actions de coopération décentralisée en faveur des pays en voie de développement en matière d'assainissement et d'eau potable pour 1,3 M€ et à la gestion des ouvrages d'eaux pluviales pour 1,1 M€.

Dans le cadre de la création de la Régie publique de l'eau potable au 1^{er} janvier 2023, les opérations de clôture du contrat de délégation de service public avec Véolia ont mobilisé 22 M€ en dépenses et 20,2 M€ en recettes d'exploitation.

Les recettes d'exploitation s'établissent à 128,7 M€ (95,1 M€ en 2022), dont 81,8 M€ (73,8 M€ en 2022) de produit de la redevance d'assainissement avec un taux de base de 1,0912 € HT/m³.

Les produits d'activité des STEP atteignent 13 M€ contre 12,2 M€ en 2022. Cette évolution est liée à la baisse des participations de l'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse basées sur la performance des équipements. Les recettes de participation pour le financement de l'assainissement collectif (PFAC) et de travaux de branchements s'élèvent à 8,5 M€ (7 M€ en 2021).

Les investissements représentent 37,2 M€ de dépenses et 4,1 M€ de recettes (dont 3,2 M€ de l'agence de l'eau).

18,8 M€ concernent les opérations récurrentes de gros entretien des réseaux d'eaux pluviales et d'assainissement et des stations d'épuration.

Les financements consacrés aux projets (18,4 M€) concernent la poursuite des opérations de méthanisation des boues et de rénovation des modules lamellaires de la STEP de Pierre-Bénite (4 M€ de dépenses, 1,1 M€ de recettes agence de l'eau RMC et Fonds National d'Aménagement et de Développement du Territoire (FNADT)), la réhabilitation des réseaux visitables et non visitables et des collecteurs le long du Rhône et de la Saône (4 M€), la rénovation de la STEP de Saint-Germain-au-Mont-d'Or (2,2 M€), la réfection des ouvrages route de Genas à Bron (1,5 M€) et les travaux sur le bassin versant de l'Yzeron à Francheville (1,3 M€ et 1 M€ de recettes de l'agence de l'eau RMC).

Par ailleurs, les investissements pris en charge par la régie Eau publique du Grand Lyon depuis 2023 représentent 9,4 M€.

Hors investissements opérationnels, la dotation initiale versée sous forme d'avance remboursable sur 30 ans à la Régie publique Eau du Grand Lyon de l'eau atteint 50 M€ en dépenses et 3,3 M€ en recettes conformément à la délibération n° 2022-1383 du Conseil métropolitain du 12 décembre 2022). Les régularisations des dernières écritures 2022 de préfiguration ont mobilisé 2,6 M€.

La politique des **espaces naturels, agricoles et fluviaux** vise la préservation, la restauration et la mise en valeur de ces espaces, pour favoriser la biodiversité et l'agriculture agro-écologique de proximité.

Les dépenses de fonctionnement représentent 8,7 M€ (8,1 M€ en 2022) ; celles pour l'investissement s'établissent à 6,4 M€.

L'entretien et le développement de la trame verte et bleue mobilisent 6,8 M€ (6,3 M€ en 2022), dont 2,5 M€ de participation au Syndicat mixte pour l'aménagement et la gestion de l'île de Miribel Jonage (SYMALIM). Ce syndicat bénéficie également pour son programme d'investissement et pour la réhabilitation du centre équestre de l'Île de Miribel-Jonage d'une participation globale de 3,7 M€.

Les autres actions en faveur de la nature et de la biodiversité mobilisent 4,3 M€, dont 1,6 M€ pour l'entretien des parcs (Parilly, Lacroix-Laval et parc technologique de Saint-Priest...) et 0,6 M€ de mesures compensatoires avec les premières actions en faveur de la protection des hirondelles et martinets. 0,5 M€ finance la végétalisation des espaces collectifs privés et le plan pollinisateurs dans le cadre du plan nature.

0,8 M€ est alloué aux filières agricoles locales et durables. Les soutiens aux actions de sensibilisation et d'éducation à la sobriété énergétique et en faveur du climat atteignent 0,9 M€.

Les investissements représentent 7,7 M€ en dépenses et 1,1 M€ en recettes. La participation métropolitaine à l'aménagement de l'île de Miribel Jonage (SYMALIM) atteint 2,4 M€. 2,1 M€ soutiennent la mise en œuvre de la politique agricole métropolitaine. 0,6 M€ concourt aux opérations récurrentes pour l'aménagement des parcs, jardins et haltes fluviales.

Concernant la **transition énergétique** et sur la base du plan climat air énergie territorial (PCAET), la Métropole élabore des actions pour la maîtrise de l'énergie et le développement des énergies renouvelables.

Les dépenses s'élèvent à 11,1 M€ (7,2 M€ en 2022), dont 10,4 M€ (6,2 M€ en 2022) pour la fourniture d'énergies et de fluides pour l'ensemble des besoins de la collectivité. Cette augmentation est principalement liée à la volatilité des prix du gaz, à la hausse des prix de l'électricité mais aussi aux extensions de périmètres (véhicules électriques, nouveaux collèges).

La gestion des réseaux de chaleur mobilise 0,4 M€ en dépenses et 3,9 M€ (1,8 M€ en 2022) en recettes correspondant aux redevances contractuelles payées par les délégataires exploitant les réseaux. Les actions de développement des énergies renouvelables se poursuivent à hauteur de 0,2 M€ (0,1 M€ en 2022).

Les actions de sensibilisation et d'accompagnement des ménages vers la sobriété énergétique et de rénovation des bâtiments publics conduites dans le cadre du programme national ACTEE (action des collectivités territoriales pour l'efficacité énergétique) représentent 0,4 M€ en dépenses et 0,8 M€ en recettes.

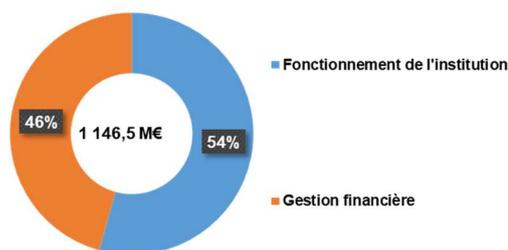
9,1 M€ financent les investissements (1,3 M€ de recettes), dont 0,6 M€ pour les opérations récurrentes de maintenance chauffage/climatisation/ventilation sur les sites métropolitains (hors collèges).

En matière de projets, 5,6 M€ permettent le déploiement de plateformes de compostage pour le traitement des déchets alimentaires. 1,1 M€ est employé pour les actions de rénovation énergétique du patrimoine bâti, dans le cadre de la convention avec la Fédération nationale des collectivités concédantes et régies (0,2 M€) et à destination des biens de la Métropole (0,9 M€) (0,7 M€ de recettes totales).

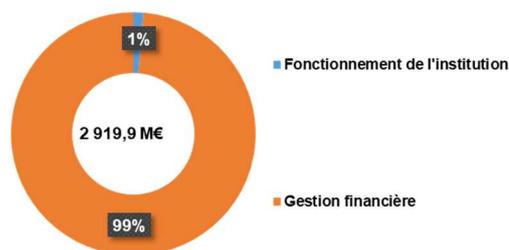
Hors investissements opérationnels, 1,7 M€ est consigné dans le cadre d'une acquisition foncière pour la future plateforme de compostage des déchets alimentaires.

F. Ressources

Dépenses réelles tous budgets - CFU 2023



Recettes réelles tous budgets - CFU 2023



En M€	Dépenses			Recettes		
	Voté	Réalisé	Tx réal/voté	Voté	Réalisé	Tx réal/voté
Fonctionnement	978,3	920,7	94,1%	2 514,0	2 574,9	102,4%
Investissement*	503,7	239,1	47,5%	779,1	389,8	50,0%
	1 482,0	1 159,8	78,3%	3 293,0	2 964,7	90,0%

* dont réalisé hors investissements opérationnels 216,81 M€ en dépenses et 389,53 M€ en recettes

La mise en œuvre des politiques publiques nécessite la mobilisation de moyens humains, bâtimentaires, patrimoniaux, logistiques et d'assurances.

Les dépenses dédiées au **fonctionnement de l'institution** représentent 595 M€ (560,7 M€ en 2022), dont 84,7 % financent à la masse salariale.

Les crédits alloués aux ressources humaines représentent 510,6 M€ (483 M€ en 2022 hors budget annexe des eaux), dont 504,4 M€ pour la masse salariale (477,6 M€ en 2022) pour les 8 465 effectifs pourvus sur emplois budgétaires permanents, en équivalent temps plein, au 31 décembre 2023.

Cette évolution de plus de 26,8 M€, soit + 5,6 % (+ 23 M€ entre 2021 et 2022, soit + 5 %) s'explique à la fois par les impacts des évolutions réglementaires, dans la continuité de l'exercice 2022, par la poursuite du plan de recrutement ambitieux pour répondre à la feuille de route de l'Exécutif, mais aussi par la déclinaison de l'agenda social (évolution de la rémunération, conditions de travail...) participant à une plus forte attractivité de la Métropole.

Ainsi, les variations les plus significatives dues aux évolutions réglementaires en 2023, qui contribuent à plus de 40% à la hausse de la masse salariale, concernent :

- La revalorisation du point d'indice de la fonction publique pour la 2^e année consécutive (+1,5 % soit 4,92 € brut au lieu de 4,85 €) avec une date d'effet au 1^{er} juillet 2023 (+ 2,7 M€ pour 6 mois d'impact),

- La revalorisation du SMIC et par conséquent de l'indice minimum de rémunération, pour un impact de 0,8 M€,
- La mise à jour des grilles indiciaires pour les bas salaires (entre 1 et 9 points d'indice supplémentaires) avec une date d'effet au 1^{er} juillet 2023 (+0,6 M€ pour 6 mois d'impact),
- La hausse de la prise en charge des abonnements transports des agents par la Métropole, passant de 50% à 75%, pour un coût de 0,5 M€,
- Le glissement vieillesse technicité (GVT) et l'effet « noria » qui désigne les différences de rémunérations entre les agents entrants et sortants (+ 4,9 M€). De manière générale, l'augmentation du GVT est observée dans les collectivités de strates équivalentes du fait des revalorisations du SMIC successives et de la refonte des grilles indiciaires. L'effet Noria, qui pouvait minorer ces effets, est resté globalement neutre en 2023.

Par ailleurs la collectivité a continué à prendre en considération la situation économique particulière à laquelle les agents sont confrontés, mais aussi à renforcer son attractivité en allouant des crédits à des mesures sociales collectives ou spécifiques telles que :

- Le versement de la prime exceptionnelle pouvoir d'achat en décembre 2023 (+ 2,9 M€) qui a permis à plus de 6 500 agents de la collectivité de percevoir jusqu'à 800 € supplémentaires,
- La revalorisation du forfait mobilité durable (passage de 200 à 300 €), avec une extension du nombre de bénéficiaires (+0,4 M€),
- Le versement du complément indemnitaire de traitement aux « oubliés du Ségur » pour plus de 200 agents (1 M€),
- L'augmentation de la participation employeur pour la complémentaire santé (0,9 M€),
- La revalorisation de la valeur faciale des tickets restaurants (+1,4 M€),
- Le versement du Complément Indemnitaire Annuel à presque 800 agents (0,3 M€).

Enfin, l'évolution de la structure des effectifs peut être soulignée : on dénombre une augmentation de 208 agents dans l'effectif moyen payé de décembre 2023 comparé à décembre 2022. Cette variation entre les effectifs entrants et sortants s'explique en partie par :

- Les emplois permanents supplémentaires prévus par la délibération n° 2023-1508 du 23 janvier 2023 nécessaires à la réalisation des nombreux projets du début de mandat (60 postes pourvus au 31/12/2023, sur les 86 postes délibérés, pour une dépense supplémentaire d'1,2 M€) mais aussi la poursuite des recrutements sur les postes délibérés en 2021 et 2022 (9 postes pourvus en 2023, pour une dépense supplémentaire de 0,3 M€),

- La réduction du taux de vacance sur emplois permanents, notamment sur le dernier trimestre 2023 (8,7 % en décembre 2022 contre 7,9 % en décembre 2023) avec un volume de postes permanents pourvus en augmentation (+120 agents sur postes permanents, pour un coût évalué à 5,8 M€),
- L'accroissement du recours aux emplois pour accroissement temporaire d'activité (ATA).

Enfin, la Métropole poursuit son action en matière d'insertion par une politique volontariste d'accueil et d'accompagnement de stagiaires école et d'apprentis. En 2023, 713 stagiaires école (dont 206 gratifiés) et 226 apprentis ont été accueillis au sein des différents services de la collectivité (dépense totale de 2,6 M€), avec une réelle perspective de pérennisation au sein des collectifs. La Métropole maintient également son engagement dans l'accompagnement professionnel des jeunes par le recrutement d'agents en contrat aidé, avec un effectif moyen de 221 agents en 2023 (dépense annuelle de 2,5 M€, soit + 9,2 % par rapport à 2022).

Les participations aux associations du personnel représentent 5 M€.

Les crédits consacrés aux indemnités des élus et aux frais de fonctionnement des groupes atteignent respectivement 5 M€ et 1 M€.

Les autres charges centrales concourant à l'exercice des compétences métropolitaines atteignent 79,5 M€, soit 2,8 % de l'ensemble des dépenses de fonctionnement (2,7 % en 2022). Les charges bâtementaires et moyens généraux mobilisent 51,8 M€ (45,9 M€ en 2022), dont 18,1 M€ se rapportent aux locations pour les services et 7,7 M€ aux taxes foncières. Les primes d'assurances représentent 4,8 M€ et les moyens informatiques 5,3 M€.

Les recettes de cette politique s'élèvent à 38,6 M€ (29,4 M€ en 2022), dont 11,2 M€ de revenus issus du patrimoine privé, 5,7 M€ de refacturations de charges de personnel mis à disposition d'autres organismes et 4,3 M€ de remboursement de frais par des tiers dans le cadre des assurances.

Les dépenses d'investissement s'élèvent à 27,2 M€.

15,3 M€ concernent des dépenses récurrentes de maintenance des systèmes d'information et de télécoms (7,2 M€), de gros entretien et d'aménagement des bâtiments des services métropolitains (6,7 M€), et d'achat de véhicules à faible impact environnemental (1,4 M€).

En matière de projets (11,9 M€), 5,6 M€ financent le développement des outils numériques métropolitains dont 3,7 M€ pour l'environnement numérique de travail des agents. 3,2 M€ sont alloués aux travaux de mise en accessibilité des établissements recevant du public et 1,4 M€ l'aménagement de la Maison de la Métropole (MDM) du quartier du Jet d'Eau à Lyon 8ème.

Hors investissements opérationnels, la participation à la capitalisation de la société publique locale Métropole de Lyon Aménagement construction (SPL MLAC) s'élève à 0,3 M€.

En matière de **gestion financière**, les dépenses de fonctionnement représentent 376,4 M€ (359,8 M€ en 2022).

Les reversements aux communes atteignent 244,6 M€, dont 213 M€ pour les attributions de compensation et 31,6 M€ pour la dotation de solidarité communautaire (DSC).

Le produit de la taxe communale sur la consommation finale d'électricité (TCCFE) perçu par la Métropole sur le territoire de la commune de Lyon et reversé à la Ville s'établit à 5,3 M€ (10,7 M€ en 2022). Il s'agit uniquement des reliquats des opérateurs car désormais l'État verse directement cette recette à la commune.

Les contributions aux fonds de péréquation nationaux s'établissent à 71,8 M€ (contre 73,1 M€ en 2022). Elles concernent les prélèvements au titre :

- du fonds de péréquation des droits de mutation à titre onéreux (FPDMTO) pour 54,8 M€ contre 53,5 M€ en 2022,
- du fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) à 17 M€, contre 16,9 M€ en 2022.

Les charges financières mobilisent 39,7 M€ (28,9 M€ en 2022). Cette augmentation est liée à la hausse des taux d'intérêts en 2023. Le taux moyen de la dette est de 2,61 % au 31 décembre 2023 (1,98 % à fin 2022). La durée résiduelle moyenne est de 7 ans et 9 mois.

Dans le cadre des travaux de fiabilisation de l'actif de la Métropole menés conjointement avec le Comptable public, une provision initiale pour compte-épargne temps est constituée (4,8 M€). De plus, au vu des procédures de renouvellement de marchés d'assurances infructueuses, 3,7 M€ sont mobilisés au titre du régime d'auto-assurance pour l'usine de traitement et de valorisations des déchets de Lyon-sud.

Les recettes de fonctionnement relatives à la gestion financière s'établissent à 2 475 M€ (2 545,5 M€ en 2022).

Elles sont composées des recettes fiscales pour 1 947,7 M€ (2 022,9 M€ en 2022), des concours financiers de l'État pour 500,8 M€ (497,4 M€ en 2022), et des autres recettes de gestion pour 26,5 M€ (25,2 M€ en 2022).

Les recettes issues de la fiscalité locale avec pouvoir de taux s'élèvent à 742,7 M€ (837,1 M€ en 2022), du fait de la diminution du produit des droits de mutation à titre onéreux (DMTO). Elles comprennent :

- le produit des DMTO qui atteint 314,6 M€ contre 435,4 M€ au CFU 2022 soit une diminution de 27,8 % (contre – 23 % au niveau national). Cette baisse s'explique par une chute des volumes de vente et une légère diminution des prix sur le territoire,
- la cotisation foncière des entreprises (CFE) pour un produit de 240,9 M€ (contre 227,8 M€ en 2022), principalement du fait de l'inflation retenue pour le calcul des revalorisations des bases 2023,
- la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) qui progresse de 5,9 % à 127,9 M€ (120,8 M€ au CA 2022) du fait du calcul de revalorisation forfaitaire des bases,
- la taxe sur les surfaces commerciales (TASCOM) qui progresse à 17,4 M€ contre 15,1 M€ au CA 2022,
- la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) qui augmente légèrement à 14,2 M€ contre 13,3 M€ en 2022 en raison de l'évolution des bases,
- la taxe d'habitation sur les résidences secondaires (THRS) pour un produit de 15,8 M€ (8 M€ en 2022) ; cette augmentation exceptionnelle est à rapprocher des déclarations des contribuables sur la plateforme GMBI (gérer mes biens immobiliers) de l'État. Il est à noter que les erreurs potentielles de déclaration seront rectifiées par des dégrèvements comme le prévoit la loi et ne seront pas à la charge de la Métropole,
- La fraction départementale de la taxe d'aménagement, à hauteur de 11,7 M€ (16,7 M€ en 2022).

Les recettes issues de la fiscalité locale sans pouvoir de taux s'élèvent à 12,3 M€ (319,7 M€ en 2022) suite à la suppression de la cotisation sur la valeur ajoutée. Elles se rapportent principalement à l'imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux (IFER) en hausse à 11,1 M€ (9,9 M€ au CA 2022).

Les recettes perçues au titre des reversements de fiscalité locale s'élèvent à 171,1 M€ (187 M€ en 2022). Les principaux produits sont :

- l'attribution de compensation (ATC) versée par la Région Auvergne-Rhône-Alpes au titre de la compétence "transports scolaires", d'un montant de 128,7 M€, en compensation du transfert de 25 points de CVAE en 2018,
- les attributions des compensations reversées par les Communes pour 10,8 M€,
- la taxe départementale sur la consommation finale d'électricité dont le montant est de 12,6 M€ (20,2 M€ en 2022), soit un retour au niveau de 2021 intégrant une légère augmentation liée à l'inflation, après une hausse exceptionnelle du fait des reliquats versés par les opérateurs au titre des exercices antérieurs suite à la réforme de son mode de perception (cette recette est désormais directement versée par l'État),
- l'attribution du fonds national de péréquation des DMTO s'élève à 13,1 M€ (13,9 M€ en 2022), la Métropole est bénéficiaire du fait de son niveau de DMTO perçu au regard de la moyenne nationale,
- la taxe communale sur la consommation finale d'électricité est perçue à hauteur de 3,7 M€ (11,3 M€ en 2022) et entièrement reversée à la ville de Lyon,
- le reversement au titre du prélèvement solidarité et renouvellement urbain reste stable à hauteur de 2,2 M€.

En matière de fiscalité nationale transférée, les recettes perçues représentent 1 021,6 M€ (679,1 M€ en 2022). Elles se composent principalement :

- des nouvelles fractions compensatoires de TVA au titre de la CVAE qui atteignent 335,8 M€,
- de la part de fraction compensatoire de TVA au titre de la taxe foncière sur les propriétés bâties départementale, qui évolue comme la TVA nationale, à hauteur de 294,3 M€ (286,5 M€ en 2021),

- de la part de fraction compensatoire de TVA au titre de la taxe d'habitation sur les résidences principales, qui évolue comme la TVA nationale, à hauteur de 184,9 M€ (180 M€ en 2022),
- de la taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques (TICPE) à hauteur de 8,3 M€ contre 10,5 M€ en 2022,
- du produit de la garantie individuelle de ressources, inchangé à 107,6 M€,
- de la taxe spéciale sur les conventions d'assurance (TSCA) à 73,6 M€ (76,9 M€ en 2022),
- du dispositif de compensation péréqué (versement aux Départements des frais de gestion de la taxe foncière sur les propriétés bâties) à 17,1 M€ contre 17,7 M€ en 2022.

Les concours financiers de l'État aux collectivités territoriales s'élèvent à 500,8 M€ (497,4 M€ en 2022). Ils sont répartis comme suit :

- la dotation globale de fonctionnement (DGF) s'établit à 383,8 M€ (384,5 M€ en 2022), dont 233,5 M€ au titre de la composante intercommunale et 150,3 M€ au titre de la composante départementale. Cette diminution est liée à la baisse de la dotation de compensation « suppression progressive de la part salaires » (- 1 M€) qui permet à l'État de financer chaque année d'autres enveloppes destinées à la péréquation du bloc communal,
- la dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (DCRTP) est en légère diminution à 59,8 M€ (59,9 M€ en 2022),
- les allocations compensatrices de fiscalité locale, visant à compenser des exonérations accordées au niveau national, représentent 51 M€ contre 46,5 M€ en 2022. Cette évolution est principalement liée au dynamisme des allocations compensatrices accordées au titre de la CFE (micro-entreprises et établissements industriels) pour lesquelles l'État ne procède à aucune réfaction jusqu'à présent,
- le fonds de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée relatif aux dépenses de fonctionnement éligibles pour 6,2 M€.

Les autres recettes financières (26,5 M€) se rapportent pour l'essentiel à l'aide du fonds de soutien lié au refinancement de la dette toxique (14,1 M€) et aux reprises de provisions budgétaires obsolètes (8,2 M€).

Les réalisations hors investissement opérationnel représentent 147,4 M€ en dépenses et 406 M€ en recettes.

En matière de gestion de dette, les remboursements en capital de la dette à long terme s'élèvent à 145 M€.

Les mobilisations d'emprunts nouveaux s'établissent à 149,9 M€ dont 37,9 M€ pour les emprunts avec option de tirage.

L'encours de la dette au 31 décembre 2023 s'établit à 1 644,1 M€ (1 660,8 M€ au 31 décembre 2022).

Les autres recettes d'investissement concernent les excédents de fonctionnement capitalisés (178,7 M€), les produits de FCTVA (40,6 M€) et des amendes de police (19,4 M€). La fraction intercommunale de la taxe d'aménagement répartie par les services de l'État atteint 17,4 M€ dont 2,4 M€ reversés aux communes.

IV. La pluriannualité

A. Les autorisations de programme (AP) individualisées en 2023

Au budget primitif, le montant plafond des autorisations de programme nouvelles ou complémentaires de dépenses a été fixé à 1 040 M€ tous budgets, dont 909,9 M€ pour le budget principal.

Parmi ces 1 040 M€ d'AP ouvertes au titre de l'année 2023, on distingue les AP des opérations récurrentes, individualisées à hauteur de 138,4 M€ et les AP de projets, individualisées à hauteur de 851,3 M€ (582 M€ en 2022 dont 16,1 M€ concernaient le BA des Eaux). L'ensemble des AP nouvelles de dépenses 2023 est ainsi individualisé à 95 % au terme de l'exercice (989,6 M€).

Au budget supplémentaire, les AP de recettes ont été estimées à 165 M€ dont 146,2 M€ au budget principal. Elles ont fait l'objet d'individualisations à hauteur de 162,7 M€.

A la clôture de l'exercice, le stock d'AP de dépenses en cours s'établit à 1 831,2 M€ en dépenses (1 657 M€ en 2022), dont 1 572 M€ au budget principal (1 499 M€ en 2022).

Le taux de couverture détermine la durée nécessaire à la réalisation totale des AP en appliquant un niveau de mandatement équivalent à celui de l'exercice échu. Fin 2023, il s'établit à près de 3 ans et 3 mois (3 ans en 2022).

a) Solidarités et habitat

Les AP de projets **solidarités et habitat** sont individualisées pour 133,5 M€ en dépenses, soit 15,7 % des individualisations de projets.

112,4 M€ concernent des AP de projets relatives à **l'habitat et au logement**, dont 40 M€ pour la constitution de réserves foncières pour le logement abordable, 52 M€ pour les aides à la pierre (33,6 M€ de recettes ANAH) et 7,8 M€ pour la production de logements sociaux dans le cadre de DUP multisites.

14,5 M€ d'AP de projets lancés en 2023 relèvent de la politique de **l'enfance et de la famille** dont les opérations de relocalisation du centre de mise à l'abri et d'évaluation (CMAE) (11,7 M€), et de la mission d'évaluation et d'orientation des mineurs isolés étrangers (MEOMIE) (1,5 M€). 1 M€ est destiné à la restructuration des foyers d'accueil Les Tilleuls à Vénissieux et des Cèdres Bleus à Lyon 5ème.

Pour les **politiques du vieillissement et de compensation du handicap**, les AP financent les programmes d'investissement des établissements à hauteur respectives de 4,8 M€ et 1,8 M€.

b) Économie, éducation, culture et sport

Les AP de projets affectées à **l'économie, à l'éducation, à la culture ou au sport** représentent 95,1 M€, soit 11,2 % des individualisations de projets.

Sur les 47,5 M€ mobilisés pour les projets relatifs à **l'éducation**, 31,7 M€ concernent le collège République à Vénissieux (1,2 M€ de recettes DSIL), 5,3 M€ le collège Mermoz à Lyon 8ème, 3,7 M€ le collège Val-de-Saône à Albigny, 1,3 M€ la restructuration de demi-pensions dans les collèges.

La Métropole participe à l'opération de renouvellement des équipements de la cuisine centrale de Lyon à hauteur de 3,2 M€. Elle subventionne également pour 1 M€ les projets participatifs portés par les élèves dans les collèges.

En matière de **développement économique** les individualisations s'élèvent à 20,9 M€ dont 9 M€ de concours financier attribués pour l'extension du siège d'Interpol à Lyon 6ème. 6,9 M€ concourent au lancement des travaux du pôle d'entrepreneurs sud-est (4,4 M€ de recettes de divers contributeurs). Les interventions dans les RPZI pour la période 2023-2025 sont reconduites pour 1,6 M€ comme la démarche d'urbanisme transitoire pour la mise à disposition de nouveaux sites à vocation économique soit 1 M€. La Métropole subventionne également la transformation écologique des entreprises (1 M€) et accorde des aides directes aux commerces de proximité (1 M€).

3,6 M€ d'AP de recettes de l'État et de la Ville de Lyon sont votés pour l'opération de relocalisation du centre international de recherche contre le cancer (CIRC).

14,3 M€ d'AP sont affectés à **l'enseignement supérieur et de la recherche** dont 7,6 M€ d'aides aux projets du volet ESRI (enseignement supérieur recherche et innovation), 5,1 M€ pour le schéma de développement universitaire – campus Porte des Alpes à Bron (1,1 M€ de recettes divers contributeurs) et 1 M€ pour l'institut de nanotechnologie de Lyon.

S'agissant d'**équipements sportifs métropolitains**, 5,7 M€ sont individualisés pour la rénovation des installations du parc de Parilly (1,5 M€ de recettes de l'État et de la Région) et pour le lancement d'un appel à projets pour la création d'îlots multisports de plein air.

Pour la **culture**, les AP 2023 s'élèvent à 4,3 M€ parmi lesquelles figurent les opérations de rénovation du musée Lugdunum (2,5 M€) et la valorisation des sites archéologiques (1 M€). A noter l'AP de recettes de 7 M€ de l'État et de la direction régionale des affaires culturelles pour le projet de Cité Internationale des Arts du Cirque à Vénissieux.

Au titre de **l'insertion et de l'emploi**, 2 M€ sont destinés à la réhabilitation du parc d'activité Decorps à Villeurbanne.

0,4 M€ est affecté aux actions de **valorisation du territoire de la Métropole** (restauration d'urgence du patrimoine antique à Fourvière).

c) Aménagement du territoire

Les AP destinées à l'aménagement du territoire s'élèvent à 358,2 M€, soit près de 42 % des individualisations de projets.

232,2 M€ financent le lancement d'opérations de **développement urbain**, dont 112,8 M€ concourent à la réalisation des lignes fortes de tramway T9 (60 M€) et T10 (52,8 M€) (2 M€ de recettes de Sytral Mobilités pour ces deux lignes). En lien avec l'aménagement de la

ligne T10, 15,8 M€ sont également affectés à la requalification du boulevard Tony Garnier à Lyon 7ème.

30 M€ supplémentaires financent les réserves foncières du mandat (hors logement social) pour les futurs projets de la PPI (125 M€ à la fin 2023). 17,2 M€ permettent d'engager la transformation du technicentre de La Mulatière en un lieu d'accueil des grands événements culturels. 13,8 M€ sont consacrés au rachat des équipements publics de la ZAC Lyon Part-Dieu. Les études et les premières acquisitions peuvent être lancées pour le projet d'aménagement et de végétalisation des quais de Neuville-sur-Saône pour 3,1 M€.

Des AP complémentaires assurent également la poursuite de la requalification du boulevard Yves Farge à Vénissieux (10,8 M€) (1,1 M€ de recettes ANRU), de la piétonisation et de la végétalisation de la presqu'île de Lyon (6,1 M€), des travaux de la ZAC du Mas du Taureau à Vaulx-en-Velin (5,5 M€) (2,6 M€ de recettes SERL).

Les investissements mobilisés pour les **espaces publics** (67,6 M€) concourent aux actions de proximité pour les communes à hauteur de 21,4 M€ (1,3 M€ de recettes des communes bénéficiaires) et au fonds d'initiative communale (FIC) pour 20,8 M€ (1,4 M€ de recettes des communes). 5,5 M€ permettent la plantation d'arbres et la création de forêts urbaines dans le cadre du plan canopée.

Des financements sont également octroyés pour l'étude et la reconstruction d'ouvrages d'art : 4,8 M€ pour le pont de l'Esplette à Tassin-la-Demi-Lune, 1,7 M€ pour le pont de l'île Barbe, 1,5 M€ pour le pont bow-string à Neuville-sur-Saône. A noter l'individualisation de 3 M€ de recettes attendues de l'Etat et de la Région Auvergne-Rhône Alpes pour les travaux de réparation du pont suspendu de Couzon-au-Mont-d'Or.

4,7 M€ sont destinés au projet de restructuration de la route de Lyon à Saint-Priest qui comprend l'aménagement de réseaux modes doux. Les travaux du quai Saint Antoine/rives de Saône et la poursuite de l'aménagement des Terrasses de la Presqu'île à Lyon 1er et 2ème nécessitent une AP complémentaire de 2,1 M€. 1,5 M€ permet le lancement de l'opération de requalification du chemin Trouillat à Ecully.

En matière de **cohésion territoriale** (57,4 M€), les acquisitions pour le compte de tiers (communes et établissements publics) représentent 20 M€ d'individualisations en dépenses comme en recettes. Le dispositif des aides à l'investissement des communes bénéficie également d'une AP complémentaire de 20 M€.

La poursuite des acquisitions foncières et des travaux pour le projet Cœur de Parc à Saint-Fons est assurée pour 5,9 M€. La mise en place d'AP est également opérée pour le volet aménagement urbain déployé dans le cadre de l'urbanisme transitoire (2 M€) et pour les projets NPNRU de désenclavement du quartier Pyramide à Vénissieux (2,7 M€) et de démolition du parc de l'OPH Lyon Métropole habitat à Bron Parilly (2,2 M€). Un complément de financement est également nécessaire pour la requalification du quartier Montessuy à Caluire-et-Cuire (1,2 M€). 1 M€ permet le lancement des travaux d'assainissement de l'opération Grand Centre à Villeurbanne (2,7 M€ en recettes). A noter l'AP de recettes d'1,5 M€ votée pour l'opération Langlet Santy à Lyon 8ème (CTMO avec la ville de Lyon).

1 M€ a été individualisé au titre de la **coopération territoriale** avec 0,4 M€ pour les études pré-opérationnelles des projets territoriaux du volet 2.

d) La mobilité

Les AP des projets **transports et mobilité** atteignent 56,1 M€, soit 6,6 % des individualisations de projets.

Pour la requalification des voiries, elles concernent principalement le tronçon sud de la rue Garibaldi à Lyon 7ème pour 12,9 M€, la requalification du boulevard de la Croix-Rousse à Lyon 4ème pour 6,5 M€, le lancement du projet de requalification de la Grande rue de la Guillotière à Lyon 7ème pour 3 M€, les travaux d'accompagnement de la ligne C3 à Lyon 3/Villeurbanne pour 1 M€. 1,6 M€ est dévolu au fonds de trottoir du plan piéton ; 1 M€ pour la plateforme des réseaux sensibles (géoréférencement des réseaux électriques souterrains pour la signalisation lumineuse tricolore métropolitaine).

S'agissant des ouvrages d'art, on notera la mise en place de 4 M€ pour la réparation du pont de Vernaison (9 M€ de recettes Etat et RARA), d'1,4 M€ pour la reconstruction de la passerelle Ruelle Mulet à Francheville, d'1,2 M€ pour la création de la passerelle modes actifs au-dessus de la rocade est à Décines-Meyzieu (3 M€ de recettes Etat et RARA).

L'augmentation du capital de la SPL Mobilité mobilise 12 M€. 3 M€ sont affectés à la mise en œuvre du plan d'actions pour les parkings relais des gares et aires de co-voiturage, 1,9 M€ pour le développement de lignes et de services de covoiturage (1,8 M€ de recettes - Fonds vert et remboursement des partenaires au groupement de commandes), 2 M€ pour la reconduction des aides à l'acquisition de vélos, 1,8 M€ à la réfection des joints de dilatation du centre d'échange de Lyon Perrache (CELP) à Lyon 2ème.

e) Environnement

Les nouveaux investissements pour l'environnement représentent 203 M€, soit près de 24 % des individualisations de projets.

92,7 M€ sont consacrés aux opérations initiées pour le **cycle de l'eau** dont 61,9 M€ pour la rénovation des stations de traitement des eaux usées à Saint-Fons (35,5 M€), Fontaines-sur-Saône (25,4 M€) et Pierre-Bénite (1 M€). 1,6 M€ est affecté à la construction de la station de refoulement à Limonest.

Plusieurs réhabilitations de réseaux d'eaux usées sont engagées : les réseaux d'assainissement visitables et non visitables (11,6 M€) (2,5 M€ de recettes de l'Agence de l'eau RMC), la mise en conformité des systèmes d'assainissement de Pierre-Bénite (6,2 M€) et de Fontaines-sur-Saône (1,7 M€), la déviation du collecteur de Montrochet à Lyon 2ème (1,6 M€).

Des ouvrages sont également programmés pour gérer les eaux pluviales et les ruissellements agricoles, en particulier la mise en œuvre du réseau séparatif du centre-ville de Genas (1,3 M€), les travaux de déconnexion des eaux pluviales et des eaux claires parasites de l'Yzeron (3,5 M€) (2,1 M€ de recettes de l'agence de l'eau RMC) et les études des dangers relatifs aux systèmes d'endiguement de Vaulx-en-Velin et Villeurbanne (1,5 M€).

71,1 M€ financent les nouveaux projets de **transition énergétique** dont 29,6 M€ sont consacrés au réseau de chaleur de centre Métropole suite à l'avenant du contrat de délégation de service public qui prévoit la construction d'une nouvelle chaufferie biomasse. Dans le cadre du Schéma directeur des énergies, la Métropole confirme son engagement pour la poursuite du contrat de chaleur renouvelable avec l'ADEME pour 2023-2026, soit une AP de 13,5 M€ en dépenses comme en recettes. L'achat de foncier pour la future chaufferie de Saint-Genis-Laval mobilise 1,9 M€.

9,8 M€ sont affectés au projet de construction d'un centre de valorisation des déchets organiques et 8,8 M€ à la poursuite de la construction d'un réseau tempéré sur eaux usées à la ZAC de la Saulaie à Oullins. 3 M€ supplémentaires sont alloués aux actions pour la végétalisation et à la désimperméabilisation des cours des collèges. Un financement complémentaire de 2,8 M€ est attribué au plan de rénovation du patrimoine bâti affecté aux services de la Métropole.

Les interventions relatives à la **qualité de vie, la santé, l'environnement et la prévention des risques** mobilisent 29,1 M€, dont 15 M€ pour les dispositifs d'éco-rénovation.

Elles concernent également le plan de prévention des risques technologiques (PPRT) à hauteur de 10,3 M€ (2,5 M€ de recettes État-industriels-collectivités) et pour 3,8 M€ les aides pour les travaux de protection des logements privés versées également dans le cadre des PPRT.

Sur les 5,7 M€ d'AP pour **le cycle des déchets**, 3,4 M€ sont alloués au déploiement des bornes à compost dans le cadre du tri des biodéchets (5,8 M€ de recettes ADEME). 1,8 M€ est dédié à l'opération d'extension des halls de la subdivision de collecte Kruger à Villeurbanne. On note également l'individualisation de 7,4 M€ qui régularisent les recettes perçues au titre des certificats d'économie d'énergie (CEE) de l'usine d'incinération Lyon nord.

En matière d'**espaces naturels agricoles et fluviaux** (4,4 M€), 3 M€ sont alloués à la végétalisation d'espaces publics sur le territoire du Val d'Yzeron. L'opération de dépollution et de restauration écologique de la Rize à Vaulx-en-Velin est lancée pour 0,8 M€. Les programmes d'actions des schémas directeurs des parcs de Parilly et Lacroix-Laval sont financés à hauteur de 0,6 M€.

f) Ressources

La politique publique **ressources** représente 0,6% des individualisations 2023, soit 5,4 M€ de dépenses, dont 3,6 M€ d'AP pour la refonte des systèmes d'information solidarités et 0,9 M€ pour le projet de construction d'une nouvelle Maison de la Métropole de Lyon (MDMS) à Lyon 5ème.

B. Les autorisations d'engagement (AE) votées en 2023

Tous budgets confondus, les AE 2023 votées au budget primitif et au budget supplémentaire de 2023 représentent 300,0 M€ en dépenses, dont 151,8 M€ au budget principal et 148,2 M€ au budget des opérations d'urbanisme en régie directe (BAOURD). En recettes, elles s'établissent à 75,8 M€, dont 3,2 M€ au budget principal et 72,6 M€ pour le BAOURD.

À fin 2023 le stock d'AE en cours s'établit à 391,3 M€ (182,2 M€ à fin 2022), dont 150,1 M€ au budget principal et 241,2 M€ au BAOURD.

Dépenses en M€	Budget principal	BAOURD	Total
Stock autorisations d'engagement (AE) au 31/12/2022	59,5	122,6	182,2
AE millésime 2023 votées	151,8	148,2	300,0
Révision 2023 AE millésimes antérieurs	-4,7	-16,3	-21,0
Réalisations 2023 sur AE tous millésimes	-56,6	-13,4	-69,9
Stock AE au 31/12/2023	150,1	241,2	391,3

À l'issue de l'exercice 2023, le taux de couverture s'établit à 5 ans et 7 mois (4 ans et 2 mois en 2022).

Stock en M€ des autorisations d'engagements au 31 décembre 2023, tous budgets par politique publique :

Dépenses en M€ par politiques publiques	Stock AE au 31/12/2022	AE millésime 2023 votées	Révisions 2023 AE millésimes antérieurs	Mandaté 2023 sur AE tous millésimes	Stock AE au 31/12/2023
Solidarités et habitat	26,2	9,0	-5,6	8,2	21,3
Compensation du handicap	7,8			0,4	7,4
Habitat et logement	11,3	8,3	-5,6	6,9	7,1
Politique de l'enfance et de la famille	0,0				0,0
Politique du vieillissement	6,9	0,5		0,7	6,6
Protection maternelle et infantile et prévention-santé	0,2	0,2		0,2	0,2
Economie, insertion, éducation, culture, sport	23,8	27,1	1,3	24,5	27,7
Culture	0,0				0,0
Développement économique de la Métropole	0,5	0,9		0,7	0,8
Education	0,5	1,0	-0,1	0,4	1,0
Insertion et emploi	22,8	25,2	1,4	23,4	25,9
Aménagement du territoire	109,4	103,2	0,0	28,0	265,6
Cohésion territoriale (dont Politique de la ville)	67,2	10,0		8,1	126,4
Coopérations territoriales	0,0	0,0		0,1	0,1
Développement urbain	42,2	93,2		19,8	139,1
Transports et mobilités	1,1	1,9	0,0	0,7	2,6
Mobilité des biens et des personnes	1,1	1,9	0,0	0,7	2,6
Environnement	4,4	5,3	-0,4	3,7	5,5
Espaces naturels, agricoles et fluviaux	1,7	2,6	-0,2	1,9	2,1
Qualité de vie - santé & environnement - risques	2,1	1,8	-0,3	1,7	1,9
Transition énergétique	0,5	0,9	0,2	0,1	1,5
Ressources	1,0	5,4	0,0	4,8	1,5
Fonctionnement de l'institution	0,4	4,8	0,0	4,8	0,4
Gestion financière	0,6	0,6			1,1
Projets futurs à individualiser	16,3	148,2	-16,3	0,0	67,0
Projets futurs à individualiser	16,3	148,2	-16,3		67,0
Total général	182,2	300,0	-21,0	69,9	391,3

- **Solidarités et habitat**

En matière de solidarités et habitat, les AE 2023 votées à hauteur de 9 M€ concernent les aides au logement en faveur des plus précaires pour 8,3 M€ et le FSL pour 4,4 M€. 2,1 M€ sont attribués aux associations œuvrant particulièrement sur les thématiques de la prévention des expulsions locatives et du logement des jeunes.

Au vu des règles de caducité fixées dans le règlement budgétaire et financier adopté au Conseil métropolitain du 23 janvier 2023, les AE de millésimes antérieurs à 2023 sont révisées à hauteur des montants engagés (- 5,6 M€).

- **Économie, insertion, éducation, culture et sport**

Les AE affectées en 2023 à l'économie, à l'insertion, à l'éducation, à la culture et au sport représentent 27,1 M€ (16,4 M€ en 2022).

25,2 M€ financent les politiques d'insertion et d'emploi en lien avec le (PMI'E) 2022-2026, dont 2,9 M€ pour le programme Territoire Zéro Chômeur de Longue Durée, 1,8 M€ pour les comités territoriaux insertion et emploi et 1,4 M€ pour l'expérimentation France Travail.

0,9 M€ est affecté à l'économie circulaire stratégique (zéro déchets – zéro gaspillage) et à l'économie sociale et solidaire. 1 M€ soutient l'accompagnement de projets éducatifs.

- **Aménagement du territoire**

À la demande du comptable public, 100,1 M€ d'AE nouvelles sont affectées aux participations d'équilibre des opérations d'aménagement concédées prévues jusqu'en 2022 en autorisations de programme, dont 62 M€ pour la ZAC Part-Dieu.

2,8 M€ financent les actions à destination des quartiers urbains prioritaires dont 1,7 M€ pour la gestion sociale urbaine de proximité, 0,8 M€ pour le dispositif « l'été ensemble dans la Métropole » et 0,2 M€ pour la médiation sociale dans les collèges.

- **Transports et mobilités**

En matière de politique des transports et mobilités les nouvelles autorisations d'engagement représentent 1,9 M€, dont 0,7 M€ dédié aux développements des modes doux et services de covoiturage.

- **Environnement**

Les AE 2023 affectées à la préservation des espaces naturels, agricoles et fluviaux s'élèvent à 2,6 M€, dont 0,9 M€ pour soutenir des actions de sensibilisation et d'éducation en

matière d'environnement, d'écologie et d'énergie et 1,2 M€ les projets en faveur de l'agriculture et des jardins collectifs. 0,3 M€ est affecté au PAEC (Programme Agro-Environnemental et Climatique de l'agglomération et 0,3 M€ à la protection des espèces et des milieux.

En matière de qualité de vie, santé et environnement, les AE 2023 s'établissent à 1,8 M€ dont 0,8 M€ dédié à l'accompagnement des modes de vie des usagers et des organisations dans le cadre du plan résilience et de l'extension de la ZFE et 0,6 M€ à la stratégie alimentaire territoriale.

En matière de transition énergétique, 0,7 M€ est affecté aux actions de sensibilisation et d'accompagnement des ménages vers la sobriété énergétique et de rénovation des bâtiments publics conduites dans le cadre du programme national ACTEE.

- **Ressources**

En matière de fonctionnement de l'institution, les soutiens conventionnels au comité social du personnel mobilisent 4,8 M€.

- **Projets futurs à individualiser**

148,2 M€ d'AE ont été votées au vu du planning prévisionnel des individualisations 2023 des projets d'aménagement réalisés en régie directe. En application des règles de caducité fixées dans le règlement budgétaire et financier adopté au Conseil métropolitain du 23 janvier 2023, l'AE millésime 2022 est soldée (- 16,3 M€).